



**LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES, ACCELERATEURS DES
POLITIQUES PUBLIQUES**

Table des matières

PARIS VILLE SPORTIVE	6
Chaque Parisien à moins de 5 minutes d'un équipement sportif.....	6
Assurer la continuité éducative pour les jeunes sportifs de haut niveau.....	8
Favoriser les activités sportives en famille.....	10
Renforcer l'activité sportive des seniors et des plus âgés.....	11
Développer la pratique sportive des salariés au sein des entreprises parisiennes.....	13
Encourager la pratique sportive des agents de la Ville	14
Faciliter la pratique sportive des personnes en situation de handicap	15
Faire du sport sur les berges de Seine	17
Favoriser l'autonomie des associations sportives	19
Créer des espaces de pratique sportive dans l'habitat social.....	21
PARIS EDUCATIF ET CITOYEN	23
Recruter des jeunes de l'aide sociale à l'enfance dans les programmes de volontaires de la Ville.....	23
Organiser des « tournois solidaires »	25
Créer un programme d'accompagnement de jeunes talents à l'horizon 2024.....	26
Renforcer et déployer le service civique à Paris	28
Sensibiliser les enfants et adolescents aux valeurs olympiques	30
Enseigner aux enfants Parisiens l'histoire de l'Olympisme	32
Favoriser le développement des compétences psychomotrices des jeunes parisiens	34
Rénover les centres internationaux de séjour Ravel et Kellermann	36
Rapprocher les univers et les publics culturels et sportifs.....	37
Favoriser l'intégration par le sport et la culture dans les quartiers populaires	39
PARIS DURABLE ET RÉSILIENT.....	41
Améliorer la qualité sanitaire de la Seine et des canaux pour y permettre la baignade....	41
Réaliser une ligne olympique le long des quais de la rive droite	43
Inscrire les politiques parisiennes dans une trajectoire « zéro déchet ».....	45
Mettre en place une charte des événements écoresponsables	47
Assurer la transition énergétique des équipements sportifs.....	49
Créer un parcours piétonnier et sportif sur la ceinture verte.....	51
Accélérer la mise en accessibilité de la ville	53
Faire de l'activité physique dans l'espace urbain un outil de santé publique.....	55

PARIS MÉTROPOLITAIN	58
Développer la continuité cyclable jusqu'aux sites olympiques	58
Renforcer les liens avec les territoires de Seine-Saint-Denis via un conventionnement multithématique	60
Construire les coopérations des assemblées de jeunesse de la Métropole	62
Dynamiser le lien urbain entre Paris et la Seine-Saint-Denis	64
Aménager les canaux en lien avec les territoires de Seine-Saint-Denis.....	66
Valoriser l'histoire olympique de la Métropole	68
Mobiliser l'Arc de l'innovation sur le thème du sport.....	70
PARIS ATTRACTIF ET INNOVANT	72
Favoriser l'employabilité en créant une formation en ligne en anglais sur l'accueil à Paris	72
Créer des synergies entre le Tremplin et Paris Pionnières et les incubateurs parisiens...	74
Lancer la plate-forme d'innovation Nec Mergitur	76
Récupérer l'énergie piétonne, cycliste et urbaine.....	77
Développer la diplomatie sportive de Paris, notamment vers l'Afrique	79
Prévenir les actes incivils et délictueux sur et aux abords des infrastructures sportives ..	81
Rénover la gare du Nord	83
Améliorer l'information des étrangers à Paris et simplifier l'accès à l'offre touristique	85

Depuis 2014, la Ville de Paris met en œuvre les priorités définies par le programme de mandature et choisies par les Parisiens. Elle agit pour lutter contre le réchauffement climatique, construire de nouveaux logements, soutenir l'emploi en créant de nouveaux lieux d'innovation et en développant l'économie circulaire, pour renforcer l'aide aux plus vulnérables, favoriser la reconquête de l'espace public par les Parisiens, et pour améliorer sans cesse tous les services publics qui facilitent la vie des habitants au quotidien.

À travers de nouvelles façons de décider et d'agir ensemble, avec toujours davantage de participation citoyenne et une incitation à l'innovation dans tous les domaines, par exemple dans le cadre de Réinventer Paris, elle construit aussi, avec les Parisiens, la Ville de demain.

Grâce à ses initiatives européennes et internationales pour le climat, par exemple pour l'accueil de réfugiés et pour la liberté d'expression ou encore pour le développement des startups, Paris se situe en outre à la pointe des efforts engagés à travers le monde pour apporter des solutions collectives aux grands défis contemporains.

Ces actions, associées au patrimoine exceptionnel de la Capitale, font de Paris une destination privilégiée pour accueillir les visiteurs du monde entier et pour organiser de grands événements internationaux : COP 21 en 2015 ; Euro 2016 cette année ; championnats du monde de handball en 2017 ou Ryder Cup en 2018, ou encore l'accueil annuel du tournoi de Roland-Garros et du Tour de France.

Ces événements valorisent l'attractivité de Paris, favorisent son rayonnement international, créent des retombées économiques positives pour les Parisiens, et participent de l'ouverture de la Ville sur le monde. Au-delà de ces avantages immédiats, **l'accueil de grands événements internationaux peut également être un moteur de changement** : il incite à l'excellence et à l'exemplarité, et encourage l'adoption des meilleures pratiques et des plus hauts standards internationaux.

A cet égard, une candidature à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques offre une opportunité exceptionnelle aux Villes candidates. Considérés comme le plus grand événement au monde en raison de leur ampleur et de leur retentissement uniques, les **Jeux peuvent permettre des transformations profondes et durables**, comme la régénération du quartier d'East London grâce aux Jeux de Londres 2012 l'a remarquablement illustré.

Au fil des Olympiades, et tout particulièrement depuis l'adoption de la nouvelle feuille de route stratégique du CIO, l'Agenda 2020, adopté en décembre 2014, les Jeux deviennent des leviers pour répondre aux besoins de long terme des villes hôtes. Ainsi, **l'enjeu de l'héritage est au cœur du travail engagé par la Ville de Paris et le comité de candidature Paris 2024**. Il a été déterminant pour élaborer son projet olympique et paralympique. Les sites retenus dans ce cadre ont été sélectionnés pour s'appuyer au maximum sur des sites existants afin de minimiser le budget d'investissement ; pour mettre en valeur notre patrimoine mais aussi pour s'aligner avec les stratégies existantes, notamment le développement du Grand Paris ; et pour répondre aux besoins des habitants, afin de créer un héritage durable.

Cette importance primordiale accordée à la question de l'héritage dès la conception du projet permettra d'optimiser les retombées positives si Paris est élu en septembre 2017 pour organiser les Jeux de 2024. Dans cet esprit, la Ville de Paris a décidé d'aller au-delà, en préparant l'impact futur des Jeux, mais aussi en bâtissant l'héritage de la candidature elle-même.

Cette candidature est un projet :

- **fédérateur**, marqué par l'unité du mouvement sportif, de la Ville de Paris, de l'Etat et de la Région, tous engagés pour un même objectif ;
- **mobilisateur**, comme le montre l'implication de grandes entreprises françaises, d'athlètes, d'artistes et de citoyens de tous horizons ;
- **participatif**, grâce à une démarche inédite de concertation.

Elle met en lumière le sport et son pouvoir de transformation dans tous les domaines (santé ; économie ; vivre-ensemble etc.) **et dans tous les environnements** (urbain, professionnel, scolaire, social, hospitalier etc.). En outre, la candidature crée une ambition collective – organiser le plus grand événement au monde - qui **invite à mobiliser tous les savoir-faire, à exceller et à innover**. Consciente des atouts d'une telle candidature, Anne Hidalgo a souhaité qu'elle soit un accélérateur des politiques publiques de la Ville de Paris.

Cette volonté se matérialise par un plan d'action composé de 43 mesures, élaborées grâce à une importante mobilisation de l'ensemble des Adjointes et des directions de la Ville et fruits également de différentes consultations menées par la Ville. Ces mesures visent à accélérer, amplifier et déployer des initiatives existantes, et à en créer de nouvelles, pour que la candidature de Paris 2024 apporte à tous les Parisiens :

- des façons nouvelles, simples et accessibles de pratiquer du sport à Paris ;
- des moments, des modalités et des lieux nouveaux de partage, de vivre-ensemble et de solidarité, notamment pour les plus vulnérables ;
- des méthodes innovantes de transport, de construction et d'aménagement pour faire de Paris un modèle de ville durable et pour améliorer le quotidien des Parisiens ;
- des liens plus forts dans le cadre du Grand Paris, bénéfiques à tous ses territoires ;
- et des retombées économiques en termes de croissance et d'emplois, grâce au renforcement de l'attractivité et de l'innovation parisiennes.

Ainsi, à travers les valeurs universelles qu'il véhicule, l'enthousiasme qu'il suscite et les engagements auxquels il appelle, l'esprit olympique, qui fédère les forces et les énergies, permettra de trouver de solutions innovantes, de fixer de nouvelles ambitions et de créer d'autres possibles.

À leur tour, les actions qui composent ce plan, repensées et renouvelées à l'aune de l'idéal olympique, viendront enrichir la candidature de Paris 2024 et les dossiers qu'elle présentera au Comité international olympique, en démontrant qu'elle est le moteur d'évolutions sportives, économiques, sociales et environnementales.

PARIS VILLE SPORTIVE

Chaque Parisien à moins de 5 minutes d'un équipement sportif

Paris bénéficie d'une densité d'infrastructures sportives relativement forte, avec un taux de 23 équipements sportifs au km². Toutefois, cet avantage masque une réalité différente, liée à la densité de la ville : Paris connaît ainsi **un taux d'équipements sportifs par habitants très faible** (11 équipements pour 10 000 habitants) comparé au reste du territoire français (40 équipements pour 10 000 habitants en moyenne), **qui nuit à la capacité de la population à pratiquer une activité sportive**. En outre, les inégalités d'accès à la pratique à l'intérieur de la Ville méritent également une très forte attention.

Par ailleurs, les pratiques ont évolué : les résultats du dernier budget participatif ont montré que les Parisiens souhaitent de plus en plus faire du sport dans l'espace public.

Afin de renforcer fortement l'offre parisienne, réduire les inégalités du lieu de résidence, et pour que le sport « envahisse la ville », il s'agit maintenant de développer un **nouveau type d'offre**. L'effort de la Municipalité porte donc sur la multiplication des équipements, notamment de proximité et dans les zones carencées, afin de favoriser la pratique en espace urbain.

Ce que la ville fait ou prévoit déjà

Sur la mandature, la Ville de Paris s'est déjà engagée à améliorer l'offre sportive dans l'espace public en :

- proposant au budget participatif 2014 le projet « sport urbain en liberté » et en lançant un marché pour bénéficier de nouveaux agrès sportifs à installer dans l'espace public parisien : modules de fitness, de glisse et d'escalade ;
- aménageant 24 nouveaux sites en 2015 et 2016 : une vingtaine de livraisons sont prévues d'ici l'été 2016 avec une priorité sportive pour l'accès à tous. Ces installations s'appuient notamment sur les projets proposés dans le cadre du budget participatif ;
- et en proposant des événements sportifs dans l'espace public (exemple : Paris Sport Parc pendant l'Euro).

La Ville souhaite établir un **schéma directeur du sport dans l'espace public** concerté avec les associations, les sportifs de l'espace public, les arrondissements et les startups du sport en plein air.

L'effet accélérateur de la candidature : mettre à disposition de chaque Parisien un équipement en accès libre à moins de 5 minutes de chez lui

Le renforcement de la pratique sportive est un objectif majeur de l'héritage de la candidature aux Jeux olympiques et paralympiques. L'ambition de mettre à disposition de chaque Parisien un équipement en accès libre à moins de 5 minutes de chez lui sera réalisée via un ensemble de mesures : augmentation des créneaux existants dans les équipements, **mise en place de structures légères dans l'espace urbain**, définition de nouvelles aires urbaines consacrées à l'activité sportive (« places et rues sportives »), installation d'équipements dans les nouveaux aménagements.

Dans le cadre de la mise en place de structures dans l'espace urbain, la Ville prévoit notamment d'installer **27 équipements complémentaires dans les zones carencées avant 2020**, qui permettront un accès libre à tous les Parisiens à 5 minutes à pied.

Calendrier, financement et parties prenantes

L'élaboration de ce plan se fera pendant la phase de candidature et son déploiement sera finalisé d'ici 2020. Cette mesure sera financée sur l'enveloppe actuelle des BPP 2016 et 2017. Les adjoints concernés sont Jean-François MARTINS, Christophe NAJDOVSKI et Pénélope KOMITES. Les directions concernées sont la DJS, la DVD et la DEVE, avec la collaboration de l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur).

Assurer la continuité éducative pour les jeunes sportifs de haut niveau

En parallèle de son soutien au sport de proximité, la Ville mène également une politique en faveur de la pratique du haut niveau, notamment des Jeunes. Elle encourage ainsi la création des classes à horaires aménagés sportives qui sont à la fois un **outil d'épanouissement sportif et intellectuel des élèves**, favorable à leur niveau scolaire, et un **facteur d'amélioration de l'image des établissements concernés**, notamment de ceux relevant du réseau de l'éducation prioritaire.

Ce que la ville fait ou prévoit déjà

Les Classes à Horaires Aménagés pour les Sportifs d'Excellence (CHASE) permettent d'avoir une pratique sportive compétitive de haut niveau tout en suivant un **enseignement scolaire complet**. Paris compte aujourd'hui 24 établissements dans lesquels la pratique sportive de haut niveau est facilitée, grâce à l'implantation de sections sportives et à l'existence de CHASE. Les CHASE s'adressent à des élèves, recrutés sur l'ensemble de la Ville de Paris, ayant une pratique sportive s'approchant du haut niveau et qui ont de bons résultats scolaires. Ils bénéficient d'un emploi du temps aménagé, négocié entre les entraîneurs et la direction du collège, au cours d'une réunion annuelle.

Il existe actuellement deux CHASE dans les collèges parisiens, l'une au sein de la cité scolaire Jean de la Fontaine située dans le 16^{ème} arrondissement et l'autre au sein de la cité scolaire Camille Sée dans le 15^{ème} arrondissement. Une continuité scolaire est d'ores et déjà mise en place dans la cité scolaire Jean de la Fontaine entre le collège et le lycée. De plus, ces élèves sont rattachés à la CHAM (Classe à horaires aménagés musique) du même collège, ce qui favorise la mixité entre les pratiques culturelles et sportives.

L'effet accélérateur de la candidature : une continuité éducative assurée dès 2017 pour tous les élèves parisiens concernés

La mesure proposée vise à créer une CHASE par district académique (Paris est divisé en 4 districts académiques) avec une **continuité de parcours entre le collège et le lycée, quel que soit la filière choisie pour le lycée** (générale, technique ou professionnelle). Dès 2016, cette continuité sera assurée dans le district Ouest et s'appliquera dès 2017 dans les trois autres districts. Concrètement, tous les élèves parisiens concernés auront donc un établissement à proximité qui assurera cette offre.

Les objectifs portés par une telle mesure sont à la fois la fluidité du parcours collège-lycée, l'adéquation avec le double projet porté par le mouvement sportif (sport et éducation), la diversité des pratiques sportives enseignées, l'intégration des élèves en situation de handicap, le développement du sport féminin de haut niveau et la pratique par les publics les plus défavorisés.

Les établissements dotés d'une CHASE seront parrainés par un sportif de haut niveau, en parfaite cohérence avec le projet porté par la candidature olympique et paralympique.

Calendrier, financement et parties prenantes

Les adjoints concernés sont Alexandra CORDEBARD et Jean-François MARTINS. Les directions concernées sont la DASC0 et la DJS. Le projet implique également le rectorat de Paris et le mouvement sportif.

Favoriser les activités sportives en famille

Dans une ville dense comme Paris avec un nombre de couples bi-actifs plus importants qu'ailleurs, la Ville de Paris **s'attache à offrir une place importante aux loisirs sportifs en famille**, notamment sur le temps du week-end.

Ce que la ville fait ou prévoit déjà

Dans le cadre du Plan Nager à Paris, des créneaux entièrement dédiés aux familles (sans ligne d'eau) le week-end et pendant les vacances scolaires sont actuellement créés avec du petit matériel ludique mis à disposition :

- chaque nouvelle piscine créée à Paris (comme les piscines Davout et Elisabeth en 2019) aura des aménagements ludiques et spécifiques pour les familles ;
- est mise en place dans les équipements sportifs une programmation à destination des familles, le mercredi et le week-end ;
- la Ville accompagne les événements sportifs à destination des familles comme Famillathlon chaque année au mois de septembre sur le Champ-de-Mars ou encore la Familiale, une course de poussettes.

Par ailleurs, suite à l'adoption d'un vœu en novembre 2014, la Maire de Paris a confié à Dominique Versini le soin de coordonner en lien étroit avec l'ensemble des adjoints une **stratégie parisienne en direction des enfants et des familles autour de 4 grands objectifs** : favoriser l'éveil et l'épanouissement des enfants, développer le soutien à la parentalité, garantir les besoins fondamentaux de l'enfant, et construire une ville pour et avec les familles.

L'effet accélérateur de la candidature : renforcer l'offre sportive familiale

La Ville créera une offre sportive libre pour les familles **dans un équipement sportif de chaque arrondissement le dimanche matin**: baby sports et parents, ateliers de motricité, programmation dédiée.

La Ville organisera annuellement des « Jeux des Familles », événement intergénérationnel qui permettrait de donner toute sa visibilité à l'effort de la Ville en matière d'accès aux sports dans l'espace public.

Calendrier, financement et parties prenantes

Ces mesures seront enclenchées pendant la phase de candidature et financées à moyens constants en redéploiement de l'enveloppe des animations sportives. Les adjoints concernés sont Jean-François MARTINS et Dominique VERSINI. Les directions concernées sont la DJS, la DFPE et la DASES.

Renforcer l'activité sportive des seniors et des plus âgés

L'activité physique et sportive, au-delà de son caractère ludique, présente des avantages pour la santé des personnes qui l'exercent, et permet en outre de rassembler les gens autour de pratiques collectives. L'ensemble de ces atouts fait la force de l'activité physique et sportive et en fait une politique publique pertinente en faveur des personnes âgées.

Ce que la Ville fait ou prévoit déjà

Les dispositifs suivants ont déjà été mis en place :

- la carte Senior + : aujourd'hui 5 000 seniors parisiens de 55 ans et plus bénéficient de la carte Senior + qui leur permet d'avoir accès gratuitement à des activités sportives variées dans les équipements de la Ville de Paris. Ainsi plus de 17 activités sont proposées, de la marche nordique aux ateliers d'arts martiaux, dans 16 arrondissements parisiens, au sein d'une trentaine d'équipements sportifs municipaux ;
- le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) propose également des activités sportives au sein de ses clubs : Tai Chi Chuan, gymnastique douce, yoga, programmes D-MARCHE, ateliers de marche avec utilisation de podomètres et de logiciels pour mesurer les progrès accomplis, programmes sur l'équilibre et la prévention des chutes.

Le CASVP va participer au projet Tatane dans le cadre de l'Euro 2016 qui consiste à organiser un tournoi de baby-foot « Euro Senior 2016 » dans les résidences services de la Ville. Cela permet d'offrir à ces seniors l'opportunité de participer de façon active à la grande fête collective que représente l'Euro 2016 et aux jeunes de participer à un tournoi tout en rassemblant les générations autour de valeurs simples telles que le jeu, la rencontre, l'ouverture aux autres.

L'effet accélérateur de la candidature : faire du développement de la Marche un outil prioritaire de notre politique en faveur des personnes âgées

La marche, qu'elle soit sportive ou non, est un élément majeur de lutte contre la sédentarité et de promotion de la santé publique. La candidature olympique, qui prévoit à son programme des épreuves de marche dans Paris, a pour objectif de faire des Jeux un levier de promotion de l'activité physique pour tous les Parisiens.

A cette fin, les mesures suivantes seront mises en œuvre :

- **création d'ateliers de marche dans les Ehpad** (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), qui sont au nombre de 62 à Paris. Les animateurs de la Ville seront mis à contribution.
- pour les autres seniors ou seniors +, des **groupes de marche dédiés** seront mis en place, en collaboration avec le concours de la fédération française d'athlétisme.

Calendrier, financement et parties prenantes

L'organisation des ateliers dans les Ehpad sera financée par leur budget animation. Le CASVP dispose quant à lui de locaux et d'animateurs dans ses « clubs » seniors pour organiser les ateliers. Les adjoints concernés sont Jean-François MARTINS et Dominique VERSINI. Les directions concernées sont la DJS et la DASES.

Développer la pratique sportive des salariés au sein des entreprises parisiennes

La Ville de Paris s'est engagée à développer la pratique sportive pour les publics les plus éloignés. L'une des cibles du plan de développement qu'elle a mis en place concerne les personnes exerçant une activité professionnelle. Cette politique vise également à favoriser le bien-être au travail dans les entreprises parisiennes.

Ce que la ville fait ou prévoit déjà

La Ville de Paris s'est engagée à développer la pratique sportive pour les publics qui en sont le plus éloignés.

L'une des cibles du plan de développement concerne les personnes exerçant une activité professionnelle. A cette fin, la Ville de Paris s'est rapprochée de la Fédération Française du Sport d'Entreprise par l'intermédiaire d'une Convention d'objectif commune, qui prévoit de :

- développer l'organisation régulière de pratiques sportives ;
- mettre en place des actions promotionnelles autour du sport d'entreprise, consolidant le tissu économique parisien et contribuant à enrichir l'attractivité de la capitale en termes de performance comme de qualité de vie au travail ;
- dans la continuité de ce qu'elle fait sur l'aménagement public urbain, la Ville souhaite offrir aux Parisiens de nouveaux espaces d'activités ludiques et sportives et favoriser par la pratique du sport une mise en relation des entreprises et des jeunes ;
- et accompagner par des actions spécifiques mobilisant les entreprises, les grands événements sportifs organisés à Paris (Eurofoot des entreprises 2016, Championnat du monde de handball masculin 2017, Championnat d'Europe de handball féminin 2018, Gay Games 2018 et Coupe du monde de football féminin 2019).

L'effet accélérateur de la candidature : lancer un label « Entreprise sportive »

Suite à une étude sur les pratiques sportives des salariés, la Ville lancera un **label « Entreprise sportive »** pour celles qui s'engageront sur l'un des quatre points suivants :

- prise en charge de dossards ou inscriptions pour des courses ou épreuves compétitives ;
- mise en place d'une salle de sport
- offre de cours de sport à ses salariés ;
- prise en charge de licences fédérales ou d'abonnement dans des structures privées.

Calendrier, financement et parties prenantes

Cette mesure pourra être lancée pendant la phase de la candidature. Les adjoints concernés sont Jean-François MARTINS, Olivia POLSKI et Jean Louis MISSIKA. Les directions concernées sont la DJS et la DAE.

Encourager la pratique sportive des agents de la Ville

Comptant plus de 50 000 agents, la Mairie de Paris représente un **employeur important du territoire parisien**. À cet égard, et **conformément à son souhait de développer la pratique des salariés parisiens**, elle doit mettre en place une politique exemplaire afin de faciliter l'activité physique et sportive de ses agents.

Ce que la ville fait ou prévoit déjà

La Ville de Paris met en œuvre plusieurs dispositifs visant à encourager la pratique sportive de ses agents, notamment le programme d'animations sportives de l'APSAP (association des personnels sportifs de l'administration parisienne) à destination des fonctionnaires municipaux, la « Fête du Sport » réservée aux agents de la Ville (800 participants environ), et la gratuité de l'abonnement à Vélib, de l'accès aux piscines et aux tennis municipaux.

L'effet accélérateur de la candidature : soutenir la participation des agents aux épreuves sportives et la création d'équipements dans les bâtiments de la Ville

Plusieurs mesures permettront de renforcer les actions de la Ville en faveur de la pratique sportive de ses agents :

- **prise en charge de frais d'inscription à des évènements sportifs parisiens**, par exemple des courses parisiennes phares telles que le semi-marathon, le marathon ou la Parisienne ;
- prise en charge la création de T-shirts floqués des logos de la Mairie de Paris et des grands évènements sportifs parisiens (par exemple, Paris 2024) ;
- **engagement de créer un équipement sportif** (et l'espace sanitaire associé) **dans tout nouveau bâtiment administratif municipal** ;
- déploiement d'espaces sportifs dans l'Hôtel de Ville ou des bâtiments municipaux existants.

Calendrier, financement et parties prenantes

Cette mesure pourra être lancée sans délai. Les adjoints concernés sont Emmanuel GREGOIRE, Jean-François MARTINS et Jean-Louis MISSIKA. Les directions concernées sont la DRH et la DPA.

Faciliter la pratique sportive des personnes en situation de handicap

La préparation du nouveau schéma de la Ville de Paris pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap 2017-2022, coordonnée par Bernard JOMIER aboutira au vote d'un document en Conseil de Paris à la fin de l'année 2016. Il se déclinera dans l'ensemble de nos politiques : petite enfance, jeunesse, éducation, culture, tourisme, voirie, urbanisme, logement, transports, culture, vie associative, sécurité, emploi, et **sport**.

La **pratique sportive des personnes en situation de handicap est un atout majeur pour favoriser le bien-être et la santé des publics concernés et améliore leur inclusion sociale**. Fort de la mise en place du Centre Sport Handicap, créé en 2010, qui permet pour l'instant l'activité de 131 enfants participent aux activités dans 11 arrondissements parisiens, Paris souhaite mobiliser l'ensemble de ses dispositifs en faveur de la pratique handisport et adaptée.

Ce que la ville fait ou prévoit déjà

Un plan pluriannuel de plusieurs millions d'euros améliore l'accessibilité des équipements sportifs aux personnes en situation de handicap et accroît le parc des établissements accessibles. Cette politique favorise la délivrance de créneaux aux clubs proposant des activités handisport. 84 créneaux réguliers ont aujourd'hui été identifiés qui correspondent à 166 heures hebdomadaires, **soit près de 6 000 heures par an contre 1056 heures en 2001**.

En outre, le Centre Sport Handicap et le dispositif Centres Handijeunes (8 activités dans 3 arrondissements) complètent cette mise à disposition d'équipements par une offre sportive variée.

Paris propose aussi à une pratique sportive dans les établissements et services médico-sociaux (ESMS) qu'elle a en gestion. Il apparaît aujourd'hui que 75% souhaitent développer cette offre, les difficultés d'accès aux infrastructures freinant le développement d'activités.

L'effet accélérateur de la candidature : une accessibilité universelle à la pratique sportive

Les Jeux de Londres (2012) ont donné une publicité inédite aux Jeux Paralympiques et mis en valeur les exploits des athlètes en situation de handicap. Paris doit non seulement accroître cette visibilité des Jeux Paralympiques mais aussi, grâce à la candidature, promouvoir Paris en tant que ville accessible pour la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

La candidature de Paris aux Jeux olympiques et paralympiques doit être l'occasion d'engager un travail de fond à la fois dans les activités de la Ville et avec le milieu sportif parisien pour aller dans le sens d'une accessibilité universelle aux équipements et à leur programmation pour toute personne en situation de handicap désireuse de faire du sport, qu'elle soit accueillie dans une structure médico-sociale ou non.

L'objectif global d'accès universel à la pratique sportive passe par la mise en place de deux mesures principales :

- l'augmentation des créneaux pour les associations sportives spécifiques et pour les ESMS, d'ici 2024.
L'objectif fixé est un doublement de créneaux dans les équipements parisiens pour le handisport et le sport adapté, en valeur absolue, d'ici à 2024.

- la mise en place et la mutualisation d'équipements sportifs au sein des ESMS proches, via des aides à l'investissement.

Calendrier, financement et parties prenantes

Pendant la phase de candidature et jusqu'en 2020 : dans le cadre du Schéma Départemental Handicap 2017-2021, mise en place d'actions répondant à l'objectif d'accessibilité universelle et favorisant l'inclusion dans la cité des personnes en situation de handicap.

Jusqu'à 2024 : développement et duplication des projets innovants.

Les éventuels travaux d'investissement des ESMS sont prévus dans les budgets annuels. L'accès aux équipements sportifs municipaux sera favorisé par l'élargissement, prévu par ailleurs, de l'éventail des horaires d'ouverture municipaux.

Les adjoints concernés sont Bernard JOMIER et Jean-François MARTINS. Les directions concernées sont la DASES, la DJS et la DDCT (mairies d'arrondissements).

Faire du sport sur les berges de Seine

Dans la continuité de ce qu'elle fait sur l'aménagement public urbain, la Ville souhaite offrir aux Parisiens de nouveaux espaces d'activités ludiques et sportives. Les berges de Seine sont à cet égard un terrain de Jeu(x) extraordinaire.

Ce que la ville fait ou prévoit déjà

Au-delà des opérations événementielles Paris-Plages menées sur les berges Rive droite depuis 2002, offrant des activités sportives au public le plus large pendant un mois l'été, la Ville de Paris s'est engagée dès 2010 dans la reconquête permanente des berges de Seine, notamment pour y développer la pratique sportive.

Sur la rive gauche piétonnée en 2013 du pont Royal au pont de l'Alma, la promenade André Gorz offre un parcours sportif sur 2,3 km pour un public d'adultes et d'adolescents, complété par la réalisation d'une *Via ferrata* (parcours d'escalade et d'habileté) pour jeunes enfants.

De 2013 à 2015, des animations, des mises à disposition de matériel, des coachings sportifs, et des cours d'initiation ont été organisés régulièrement. Cette volonté de la Ville à développer la pratique du sport sur les berges rive gauche s'est traduite en termes de fréquentation par le dénombrement de **près de 10 000 participants** inscrits aux coachings sportifs.

La pratique du jogging et du vélo en libre accès s'est largement développée sur ce nouvel espace et a contribué au succès de l'aménagement, fréquenté par **plus de 5 millions d'utilisateurs depuis son ouverture**. De nombreuses manifestations sportives ont été des temps forts plébiscités par un public nombreux, comme les manifestations en phase avec les grands événements sportifs : animation meeting Areva, Paris-Lyon-Marseille à la rame, ou Village basket LNB.

L'effet accélérateur de la candidature : la conquête sportive des berges rive droite

Au cours de cette mandature, et pour compléter la promenade rive gauche, **la voie Georges Pompidou en rive droite sera fermée dès l'été 2016 à la circulation automobile** sur un linéaire de 3,3 km du tunnel Tuileries à la sortie du tunnel Henri IV (1^{er} et 4^{ème} arrondissement), offrant un nouvel espace de respiration et de détente de 4,5 hectares, comme en rive gauche. Cette aire piétonne, dans la continuité des enjeux affirmés de développer et diversifier les usages en lien avec le fleuve, offrira les conditions propices notamment aux activités ludiques et sportives.

Ainsi **2 aires de jeux pour enfants seront réalisées, et 2 via ferrata installées** sur les murs de soutènement des anciennes rampes de sortie automobile Châtelet et Lobau. Un **parcours sportif composé de 7 emplacements** à destination de 2 types de public, les seniors et les débutants d'une part, les sportifs plus assidus d'autre part, sera déployé sur les 3 km. Il s'inscrira dans une **continuité piétonne et cyclable de 7km** le long des berges, reliant la Place de la Bastille à la Tour Eiffel. Il pourra se pratiquer dans les deux sens et sera accompagné d'une part d'une signalétique classique par panneaux explicatifs et d'autre part d'une signalétique connectée à usages multiples et ludiques (mesures de performances par exemple).

La Maire de Paris a souhaité que le sport soit un élément omniprésent sur l'aménagement des berges rive droite. Aussi pour compléter l'offre classique de sport, **au moins 3 équipements « Paris Stadium » seront réalisés sur le site** : 2 dans le tunnel Tuileries et 1 dans le square Federico Garcia Lorca, en contrebas de l'Hôtel

de Ville. Le « Paris Stadium » du jardin Federico Garcia Lorca, en forme de coque de bateau renversée munie d'un filet, permettra la pratique de jeux d'équipes.

L'ambition olympique voulue par la Ville de Paris doit permettre encore plus d'offres sportives sur les berges. Aussi **un appel à projets « Paris – terrain de jeux » lancé en janvier 2015** comprend un site sur les berges rive droite. Ce site propose un local d'environ 22m² situé dans le mur de fond de quai en aval du pont Sully avec mise à disposition d'un terre-plein de 650m² pour y développer des activités. D'autres espaces disponibles, comme des locaux en fond de quai ou les tunnels, pourront aussi faire l'objet le cas échéant d'une exploitation pour des activités sportives dans le cadre du lancement d'appels à projets ouverts début 2016.

Calendrier, financement et parties prenantes

Tous les aménagements prévus en rive droite seront réalisés en 2016/2017 avec une piétonisation **dès l'été 2016**, avec Paris Plages. Le parcours sportif sera praticable dès 2016 tandis que **les Paris Stadium seront livrés au printemps 2017**. Tous les équipements sportifs réalisés sur les berges en rives droite et gauche permettront aux Parisiens, grâce à cette dynamique, de se réappropriier les berges reconquises notamment à travers le sport.

Le projet est déjà budgété pour un montant de 8 millions d'euros, tous aménagements confondus.

Les adjoints concernés sont Christophe NAJDOVSKI, Jean-François MARTINS et Jean-Louis MISSIKA. Les directions concernées sont la DVD, la DJS et la Mission Berges de Seine.

Favoriser l'autonomie des associations sportives

La Ville considère que les associations sportive sont des animateurs majeurs de la vie sociale et mènent donc une politique visant à la fois à encourager leur activité et à favoriser leur autonomie.

Ce que la ville fait ou prévoit déjà

La Ville de Paris s'est engagée à créer des créneaux supplémentaires au bénéfice des associations sportives :

- par l'allongement des horaires d'ouverture des équipements sportifs le soir entre 22h30 et minuit en confiant la responsabilité de l'équipement aux associations ;
- et par l'ouverture des équipements sportifs dans les établissements scolaires aux associations, en cours d'expérimentation avec le rectorat dans 3 collèges depuis cette année.

Dans le cadre du plan Nager à Paris voté en juin 2015, la Ville a déjà lancé des mesures en faveur des associations de natation et d'activités aquatiques, notamment :

- des conventions de résidence et partenariats renforcés avec les principaux clubs de natation ;
- l'accompagnement des clubs structurants et des établissements secondaires pour l'ouverture de classes aménagées ou de sections sportives scolaires ;
- et l'attribution de créneaux dédiés à l'entraînement durant les vacances scolaires dans les bassins de 50 mètres et de créneaux durant le week-end pour l'accueil de compétitions fédérales, en variant le choix des piscines d'accueil, afin de respecter un équilibre territorial.

L'effet accélérateur de la candidature : rendre les associations sportives plus autonomes

Le projet olympique, aujourd'hui porté par le mouvement sportif, **est l'occasion de changer le regard porté à la fois sur le sport et sur le rôle des clubs**. La Ville mettra en œuvre une série de mesures visant à simplifier la vie des clubs et associations sportives et créer un terreau favorable à leur autonomie et à leur développement :

- évolution de la durée d'attribution des créneaux d'un an à deux ans afin d'**alléger les démarches** des associations et leur donner prévisibilité et sécurité dans leur projet sportif ;
- **établissement durable des associations** en permettant de concentrer les créneaux d'une association dans un même centre sportif ou même quartier et en confiant la gestion de certains équipements directement à des associations ;
- **optimisation de nos équipements sportifs** : élargissement des créneaux le soir et ouverture des équipements sportifs scolaires ;
- **présentation aux associations des innovations technologiques des start-ups du Tremplin** dont beaucoup proposent des solutions pour faciliter leur gestion.

Calendrier, financement et parties prenantes

L'essentiel de ces mesures seront mises en œuvre pendant la phase de la candidature. La « résidentialisation » des associations aura vocation à se parfaire dans la durée et devra avoir pris une forme aboutie avant 2020.

La quasi-totalité de ces mesures doivent pouvoir s'effectuer à moyens constants, à l'exception de la montée en charge de l'ouverture des équipements sportifs scolaires (qui figure par ailleurs dans les engagements de mandature) qui aura un coût significatif en terme de locations pour la Ville (80 000 € sont ainsi budgétés au BP16 pour l'expérimentation dans 3 collèges). Les actions et partenariats relatifs au bénévolat et à la prise de responsabilité des jeunes dans le milieu associatif pourraient conduire également à des dépenses supplémentaires non chiffrées à ce jour.

Les adjoints concernés sont Jean-François MARTINS et Alexandra CORDEBARD (créneaux sportifs dans les établissements scolaires). Les directions concernées sont la DJS et la DASCO, en partenariat avec le mouvement sportif.

Créer des espaces de pratique sportive dans l'habitat social

Les inégalités dans la pratique sportive au regard des revenus ou de la catégorie sociale perdurent et se doublent d'inégalités en matière de santé. Les espaces communs laissés vacants dans le patrimoine des bailleurs sociaux constituent à cet égard une opportunité unique pour contribuer à leur réduction, par des aménagements sportifs.

Ce que la ville fait ou prévoit déjà

La Ville de Paris s'est engagée depuis 2001 dans un programme ambitieux de création de logements sociaux. Entre 2005 et 2015, plus de 5 000 nouveaux logements sociaux ont été ouverts chaque année. Le parc social représente aujourd'hui environ 20% du parc immobilier parisien et les bailleurs sociaux comptent à leur patrimoine plus de 260 000 logements.

La réalisation de ces programmes de logements a permis la réalisation de plusieurs dizaines d'équipements sportifs, parfois avec des montages en VEFA (vente en état futur d'achèvement). Parmi les projets récents on peut citer : l'opération de Paris Habitat au 49-53 bd de Ménilmontant où, en plus de 85 logements sociaux, seront créés un gymnase en sous-sol, un terrain de basket sur le toit et un terrain multisports en RDC ou la construction de 140 logements sociaux et d'un gymnase avec gradins sur le lot O4A de la ZAC Paris Batignolles.

Cette dynamique de création de programmes de logements sociaux doit se poursuivre dans les années à venir avec un objectif de production d'environ 7 500 logements sociaux par an afin d'atteindre à l'horizon 2025 le seuil de 25 % de logements sociaux sur le territoire parisien.

L'effet accélérateur de la candidature : enrichir l'offre et optimiser l'existant

Des actions complémentaires peuvent être menées dans deux directions :

- **la poursuite de la création d'équipements sportifs dans les opérations nouvelles** de logements sociaux ou intermédiaires : opérations en diffus (immeubles préemptés par la Ville, cessions de l'État ou de propriétaires publics, mise en œuvre des emplacements réservés du PLU...) ou réalisées dans le cadre des futures ZAC (à partir de 2018), notamment Saint-Vincent-de-Paul, Bercy Charenton ou Paris Nord Est. Cet objectif sera favorisé via **l'intégration dans tous les cahiers des charges des bailleurs sociaux d'une hypothèse de mise en place d'un équipement sportif** ;
- **la création dans le parc existant** des bailleurs sociaux parisiens de nouveaux équipements sportifs par **la réaffectation des espaces bâtis résiduels**, notamment souterrains (parkings vacants, parfois condamnés...), souvent impropres à l'habitation mais qui pourraient être transformés en équipements sportifs (salles de sport, gymnases) ; par l'optimisation de certains espaces libres aériens, murs ou toitures d'immeubles afin d'y aménager des équipements sportifs ; et la réaffectation de pieds d'immeuble vacants ou sous-utilisés à des activités sportives nécessitant peu d'espace (danse, yoga, arts martiaux...) et dont l'utilisation peut être partagée avec d'autres activités, associatives notamment.

Calendrier, financement et parties prenantes

Pendant la phase de candidature, des études de faisabilité seront menées pour la création d'équipements sportifs dans le cadre de nouveaux projets de logements et du parc social actuel. Le potentiel d'aménagement d'équipements sportifs sur leur propre patrimoine sera analysé par les bailleurs sociaux, avec l'appui possible de l'Apur.

L'objectif serait de pouvoir disposer dès l'été 2016 d'un **état des lieux des possibilités de développement de l'offre sportive**, en surface, en sous-sol, et dans les locaux existants.

Enfin, ces objectifs seront inscrits dans les COM des bailleurs en cours de finalisation.

Dès que possible et jusqu'en 2020, des équipements sportifs dans les opérations nouvelles seront livrés, des études techniques et architecturales pour la création d'équipements sur le parc existant seront lancées et aboutiront à de premières réalisations.

Jusqu'en 2024, les études et la réalisation d'équipements sportifs dans les opérations nouvelles et dans le patrimoine des bailleurs seront poursuivies.

Les différents projets engagés permettront de renforcer l'offre sportive au service de l'ensemble des parisiens et des habitants de la métropole. Les études et travaux nécessaires à la mise en œuvre de ces projets seront financés par les bailleurs sociaux avec l'aide de la Ville de Paris.

Les adjoints concernés sont Ian BROSSAT et Jean-François MARTINS. Les directions concernées sont la DLH, la DJS et la DPA, avec le concours de l'Apur et une concertation avec le mouvement sportif.

PARIS EDUCATIF, INCLUSIF ET CITOYEN

La candidature de Paris aux Jeux olympiques et paralympiques s'inscrit dans une logique de partage et d'union dans des moments de joie et d'émotion, autour des valeurs fortes qui rassemblent les Parisiens.

La réussite d'un tel projet passe par un travail important en amont de ces événements fédérateurs, afin qu'ils rassemblent l'ensemble des composantes de la société parisienne.

Recruter des jeunes de l'aide sociale à l'enfance dans les programmes de volontaires de la Ville

Près de 25 000 enfants et jeunes parisiens sont aujourd'hui concernés par les dispositifs de l'aide sociale à l'enfance à Paris et près de 10 000 d'entre eux sont concernés par une mesure de prévention et de protection individualisée. Au-delà de leur accueil et de leur protection, l'inclusion de ces jeunes dans les différentes politiques mises en place par la Ville constitue un objectif majeur.

Le schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance 2015-2020 adopté par le Conseil de Paris lors de la session de décembre 2015 met ainsi l'accent **sur la nécessité d'inscrire pleinement ces enfants dans la cité et de leur ouvrir l'accès à tous les équipements et aux ressources de la Ville.**

Ce que la ville fait ou prévoit déjà

Conformément à cette orientation, les enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance ont été conviés en 2015 à une série d'événements festifs, tels que les goûters organisés par Alain Ducasse au pied de la Grande Roue pendant la période de Noël.

Par ailleurs, un partenariat actif s'est mis en place avec la Direction des affaires culturelles et Paris Musées. Des projets communs ont pu être conduits entre certains équipements culturels, d'un côté, et des établissements de l'aide sociale à l'enfance, de l'autre ; certains d'entre eux ont donné lieu à la production par la mission communication de la DASES d'un film, La Passerelle des Arts, projeté fin 2015 au forum des partenariats sociaux au Petit Palais.

Les services parisiens de l'aide sociale à l'enfance ont également bénéficié, de manière ponctuelle, de billets pour certains événements sportifs parisiens.

L'effet accélérateur de la candidature : intégrer les jeunes de l'aide sociale à l'enfance dans les programmes de volontariat des grands événements sportifs

Le recrutement de jeunes de l'aide sociale à l'enfance dans les programmes de volontaires permettrait de mobiliser les établissements autour d'un projet de participation active des jeunes à un événement fédérateur pour l'ensemble des citoyens parisiens et de favoriser l'autonomisation de ces jeunes.

La mesure proposée vise donc à **fixer un objectif de 5 % de jeunes de l'aide sociale à l'enfance dans les programmes de volontariat des grands évènements sportifs.**

Calendrier, financement et parties prenantes

Pendant la phase de candidature : augmentation progressive du nombre de jeunes de l'ASE dans les programmes de volontariat de l'Euro 2016, puis des championnats du monde de handball (2017), des Gay Games (Paris 2018) ou encore de la Coupe de monde féminine de football (2019).

Jusqu'à 2024 : préparation des équipes d'éducateurs aux différentes dimensions du programme de volontaires des Jeux olympiques et paralympiques.

Après les Jeux : renouvellement de ce type d'initiative pour d'autres grandes manifestations sportives se déroulant à Paris.

Les adjoints concernés sont Dominique VERSINI et Jean-François MARTINS. Les directions concernées sont la DASES et la DJS (mission Grands évènements sportifs).

Organiser des « tournois solidaires »

Le sport est un outil de cohésion sociale extrêmement pertinent dès lors que les politiques publiques adéquates l'accompagnent. Mais ces effets positifs, pour jouer pleinement leur rôle, doivent aussi **être valorisés et symbolisés lors d'évènements spécifiques**.

Ce que la ville fait ou prévoit déjà

Les loisirs et activités sportifs ont depuis longtemps été identifiés par la collectivité parisienne comme vecteurs de cohésion sociale. Ils font partie des axes que la Maire a souhaité mobiliser tant pour le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, le schéma de Protection de l'enfance, que le plan de Mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil des réfugiés.

D'ores et déjà, un partenariat avec l'association Aurore ayant pour objet l'organisation d'un championnat de football solidaire est en œuvre.

Le projet porte sur l'organisation d'un championnat de football réunissant des migrants, des personnes en situation d'exclusion, et tout Parisien ou Parisienne souhaitant participer.

L'objectif est de proposer un moment d'échange et de partage autour du sport, de réunir un maximum de personnes d'horizons divers afin de promouvoir la solidarité, la lutte contre l'exclusion, et de favoriser l'intégration.

L'effet accélérateur de la candidature : monter des évènements sportifs inclusifs

La Ville souhaite proposer l'organisation de ce type de tournoi à plusieurs associations et plus largement aux acteurs de la lutte contre l'exclusion et de l'accueil des migrants, tout en étendant le concept à d'autres activités sportives. L'innovation de ce projet réside dans **la mixité des publics** qui participeront aux tournois.

L'organisation de nombreux championnats de la solidarité permettrait de donner toute sa visibilité à l'effort de la Ville en matière de proposition d'activités sportives aux personnes qui y ont le moins accès.

Calendrier, financement et parties prenantes

Décembre 2015 : des championnats solidaires de foot ont été lancés par l'association Aurore. Les acteurs seront mobilisés au premier semestre 2016. Une première initiative « tournois solidaires » sera organisée en juin 2016.

Les adjoints concernés sont Dominique VERSINI et Jean-François MARTINS. Les directions concernées sont la DASES, la CASVP et la DJS.

Créer un programme d'accompagnement de jeunes talents à l'horizon 2024

La Ville souhaite encourager l'émergence d'une génération 2024 en créant un dispositif spécifique de soutien aux projets des jeunes Talents. L'enjeu est de donner une chance d'exploiter pleinement leur potentiel à des Jeunes qui n'ont pas forcément réussi à l'exprimer dans l'institution scolaire, en formant et valorisant des talents dans des domaines variés de la société.

Ce que la ville fait ou prévoit déjà

De nombreux dispositifs publics et associatifs soutenus par la Mairie de Paris visent à accompagner le jeune public vers la création d'entreprise, l'implication associative et l'engagement social. La mesure envisagée devra s'appuyer sur ces dispositifs en mobilisant l'expertise, les réseaux et les capacités logistiques de tous les acteurs pertinents.

L'effet accélérateur de la candidature : créer un programme « Talents 2024 »

A la faveur de la candidature de Paris, la Ville pourrait créer un programme destiné au jeune public afin de faire émerger une « génération 2024 » désireuse et capable de « changer le monde ». Ce programme comprendrait deux volets :

- **lancement d'un appel à projets auprès de la « génération 2024 »**

Un appel à projets innovants sera lancé à l'attention de jeunes, scolarisés ou non, âgés de 13 à 18 ans, afin de susciter et de détecter des jeunes talents **porteurs d'un projet innovant**.

20 jeunes par an seront choisis dans le cadre de cet appel à projet, avec une diversité de profils et de projets (vocation entrepreneuriale, culturelle, sportive, associative, citoyenne ou humanitaire) ;

- **former et accompagner la mise en œuvre des projets innovants par les jeunes talents**

Les porteurs de projet qui auront été sélectionnés participeront à des sessions de formation **qui se dérouleront chaque année durant les vacances scolaires pour les former à la conduite de projet** et, selon le type d'initiatives, à la création d'entreprise, à la recherche & développement, à l'action associative etc.

Chaque équipe sera accompagnée tout au long de son projet par un parrain (enseignant, entrepreneur, créateurs de start-up, ingénieur, responsable public, olympien) et par des professionnels qui leur apporteront bénévolement leur expertise et leur expérience, jusqu'à l'aboutissement de leur projet, au plus tard en 2024.

L'ensemble du dispositif sera piloté par un maître d'ouvrage et mis en œuvre en partenariat avec divers acteurs institutionnels (Conseil régional d'Ile de France ; Agence du service civique ; La France s'engage ; Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes) ; associatifs (Impulsion 75 ; Agir pour Réussir ; Ligue de l'Enseignement) ; pédagogiques (Rectorat de Paris ; établissements d'enseignement secondaire et supérieur) et entrepreneuriaux. Il sera financé avec le soutien des partenaires de Paris 2024.

À travers cet appel à projets et ce programme d'accompagnement dédié à la recherche de l'excellence et de la diversité, les jeunes de la génération 2024 seront des acteurs du changement et de l'innovation dans leur territoire et dans leurs communautés.

Calendrier, financement et parties prenantes

Les parties prenantes seront mobilisées et le projet conçu au second semestre 2016. L'appel à projets « Génération 2024 » sera lancé à la rentrée 2016-2017. La première promotion « Génération 2024 » (environ 20 jeunes) sera sélectionnée en décembre 2016. Les premières sessions de formation auront lieu lors des vacances d'été 2017. Le programme se poursuivra et une deuxième promotion sera sélectionnée à la rentrée 2017. Les projets sélectionnés seront réalisés à l'horizon 2024.

Le coût prévisionnel annuel est de 200 K€. Le projet sera financé par les entreprises partenaires de Paris 2024. L'engagement d'une mise de départ par la Ville afin de soutenir le premier porteur de projet pourrait être envisagé.

L'adjointe concernée est Pauline VERON. Les directions concernées sont la DASCO, la DAE et la DDCT.

Renforcer et déployer le service civique à Paris

La Ville de Paris croit très fortement au service civique, qui est un dispositif citoyen, inclusif et solidaire. Elle s'est donc engagée à accueillir **300 jeunes volontaires par an sur près de 30 missions d'intérêt général** (lutte contre l'isolement des personnes âgées, prévention du décrochage scolaire, programme de végétalisation urbaine, éducation à la citoyenneté, à l'environnement et au développement, etc.).

Ce que la ville fait ou prévoit déjà

Depuis 2010, la Ville de Paris s'est engagée fortement dans le dispositif en accueillant chaque année entre 150 et 200 jeunes. La Maire a ensuite annoncé vouloir doubler le nombre de jeunes accueillis. Dès 2016, cet objectif sera atteint avec 300 jeunes volontaires, dont environ 10 % dans le domaine sportif.

L'effet accélérateur de la candidature : l'engagement civique en faveur de la participation citoyenne et du développement de la pratique sportive

Le service civique sera dans un premier temps mobilisé en appui à la concertation lancée par le comité de candidature Paris 2024 d'avril à décembre 2016. Cette mobilisation s'appuiera sur la mission « d'Ambassadeur de la participation citoyenne » de la DDCT. L'objectif est de dédier à cette mission une **trentaine de volontaires de service civique pour une durée de plusieurs mois**. Les volontaires parisiens seraient mobilisés pour :

- **informer le public sur la candidature** de Paris 2024 à l'aide de supports d'information physiques et numériques ;
- **encourager le public à participer à la concertation** organisée dans le cadre de cette candidature, à la fois sur la plateforme Internet dédiée et à l'aide de fiches questions-réponses et autres supports matériels ;
- **renseigner le public sur les initiatives de la Ville** de Paris engagées dans le cadre de la candidature (Journée olympique le 23 juin ; Projection des Jeux de Rio sur le parvis de l'Hôtel de Ville ; retour des athlètes de Rio le 23 août etc.), notamment en matière de concertation, en les encourageant à participer aux réunions publiques qui vont être organisées dans quatre arrondissements parisiens durant les prochains mois.

Dans un second temps, si la candidature de Paris venait à être retenue, le dispositif du Service Civique Parisien pourrait être amplement développé jusqu'à la tenue des Jeux en 2024 dans le cadre du programme d'accompagnement.

Calendrier, financement et parties prenantes

Dès 2016 : renforcement et adaptation de la mission des « Ambassadeurs de la participation citoyenne » pour accompagner la concertation mise en place par le comité de candidatures. **En 2017** : en fonction du choix de la ville-hôte, demande d'agrément auprès de l'Agence du Service Civique sur de nouvelles missions. Organisation

d'une campagne de recrutement. Recrutement des volontaires et positionnement auprès de leurs tuteurs. **De 2017 à 2024** : montée en charge progressive du dispositif.

Sur le plan financier, l'essentiel du coût du dispositif est pris en charge par l'État par le biais de l'Agence du Service Civique sous la forme du versement aux volontaires d'une indemnité mensuelle de 467,34 euros net par mois. La Ville a obligation de verser aux volontaires une indemnité complémentaire de subsistance de 106,31 euros mensuels. À titre d'exemple, 100 volontaires recrutés sur une mission de 8 mois représentent pour la Ville une dépense d'environ 85 000 € auxquels s'ajoutent les frais d'organisation des formations civique et citoyennes, du tutorat et d'animation du dispositif qui s'élèvent à environ 250 euros par volontaire soit, pour un contingent de 100 volontaires, 25 000 €.

Les adjoints concernés sont Pauline VERON et Jean-François MARTINS. Les directions concernées sont la DDCT et le secrétariat Général (Mission Paris 2024).

Sensibiliser les enfants et adolescents aux valeurs olympiques

La Ville compte de **nombreux dispositifs d'éducation à la citoyenneté**, par lesquels sont développées les valeurs de respect, de travail collectif et de vivre ensemble. Au cœur de la politique sportive municipale, il y a aussi l'idée que le sport est un vecteur majeur de ces valeurs.

Ce que la Ville fait déjà : promouvoir la citoyenneté par le sport

L'enseignement sportif dans les écoles élémentaires atteint un niveau remarquable grâce aux professeurs de la ville de Paris, spécialement dédiés à cette pratique. Au-delà de cet enseignement, plus de 5% des ateliers périscolaires sont aujourd'hui à thématique sportive, 354 des 362 écoles parisiennes participent aux semaines sportives organisées par les professeurs de la Ville de Paris et 6 000 enfants participent également aux mercredis du sport.

Les Centres de ressources de la DASCO, et notamment celui dédié à l'éducation et à la citoyenneté, accueillent également les jeunes le mercredi, pendant les vacances scolaires et certains en temps scolaire. Ils apportent aux équipes d'animation leurs compétences et un soutien direct pour élaborer et réaliser leurs projets par une aide à la conception et un appui logistique et documentaire.

L'effet accélérateur de la candidature : valoriser l'idéal olympique à l'école

Dans le cadre du programme d'accompagnement de la candidature, la DASCO a déjà désigné un référent Jeux olympiques et paralympiques au sein de chaque circonscription des affaires scolaires et de la petite enfance (CASPE) et mobilisé les équipes d'Action Collégiens, dispositif implanté dans 37 collèges relevant principalement de l'éducation prioritaire et des quartiers politique de la ville.

Les actions qui seront mises en œuvre ont vocation à sensibiliser les enfants et adolescents aux **valeurs défendues par l'olympisme que sont l'amitié et le respect entre les peuples, l'excellence, la paix, l'universalité, la solidarité, le développement durable, la non-discrimination et l'alliance du sport, de l'éducation et de la culture.**

Les domaines suivants sont concernés. En matière culturelle :

- il est proposé que les enfants s'approprient l'histoire des Jeux à travers un travail mobilisant les animateurs lecture, les Bibliothèques Centres de Documentation et le centre Paris lecture. Ce travail autour de l'histoire des Jeux débouchera sur la réalisation par les enfants d'un spectacle vivant et/ou de frises relatant l'histoire olympique ;
- un concours de composition de chansons ayant pour thème « le désir des Jeux » sera organisé via les Professeurs de la Ville de Paris musique et donnera lieu à l'organisation d'un flash mob ;
- un **concours photo où chaque classe représentera une valeur olympique sera organisé dans les écoles et les collèges** ;

Sur l'activité sportive, un marathon relais associant un maximum de classes de primaires et de collèges sera organisé ; ainsi que des Olympiades inter-arrondissements dans les collèges avec l'appui d'Action Collégiens. Les équipes seront mixtes et composées d'élèves de plusieurs établissements .

Sur le thème du numérique :

- les échanges numériques entre enfants parisiens et enfants européens, qui existent déjà, pourraient reprendre la thématique des JO. **Sera lancé un programme spécifiques d'échanges numériques entre les enfants de Paris, et ceux de Londres** (Jeux en 2012), **Rio** (Jeux en 2016) et **Tokyo** (Jeux en 2020) ;
- un journal numérique sera réalisé par les jeunes suivis par Action Collégiens dans les collèges connectés reprenant tous les évènements autour de la candidature de Paris.

Sur la question du handicap :

- les Jeux Olympiques étant suivis par les Jeux Paralympiques, des actions autour de la pratique handisport associant les Centres de Loisirs à Parité seront organisées avec le soutien de l'association CAPSAAA.
- un tournoi de basket en fauteuil et un tournoi de cecifoot seront également organisés.

Enfin, en matière de citoyenneté :

- création d'un programme de **rencontres entre les Olympiens et les élèves du secondaire sur les valeurs de l'olympisme, chaque année à l'occasion de la Journée olympique** (23 juin). Ce dispositif récurrent permettra de renforcer la culture olympique en France, qui en est le berceau, de valoriser le parcours de nos athlètes de haut niveau, et de diffuser les valeurs de paix et de respect qui sont au cœur du projet olympique ;
- apprentissage du débat démocratique dans le cadre du budget participatif des écoles qui sera dédié à l'installation d'équipements sportifs dans les collèges parisiens, à l'issue d'un vote des élèves.

Calendrier, financement et parties prenantes

Les premières mesures pourront être mises en œuvre dès 2016 (journée olympique du 23 juin), mais seront principalement appliquées pour la rentrée 2016-2017.

L'adjointe concernée est Alexandra CORDEBARD, en concertation avec Jean-François MARTINS. Les directions concernées sont la DASCO et la DJS.

Enseigner aux enfants Parisiens l'histoire de l'Olympisme

Chaque année depuis 2014, dans le cadre de sa politique mémorielle et de la transmission de la mémoire aux jeunes générations, la Ville de Paris, en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement, met en place **un dispositif de « mallettes pédagogiques » à destination des petits parisiens de CM2 et de 3^e, sur des enjeux de mémoire et de citoyenneté**, qui résonnent avec l'actualité.

Ce que la Ville fait déjà : sensibiliser les enfants aux enjeux de mémoire et de citoyenneté

En 2014, la mallette intitulée « Louis, Soldat de la Grande Guerre », retraçait l'histoire de la Première Guerre mondiale, à l'occasion de l'ouverture des commémorations du Centenaire de la Grande Guerre.

En 2015, la mallette intitulée « Marta, témoin d'un génocide et héroïne de la paix », retraçait l'histoire des trois grands génocides du XX^e siècle (Arménien, Juif et Tutsi), avec en filigrane, l'apprentissage des étapes du processus génocidaire, de la discrimination à la dissimulation en passant par la persécution et l'extermination.

En 2016, à l'occasion du 220^e anniversaire de la Marseillaise, la mallette intitulée « Au chant, petits citoyens », retrace l'histoire de la Marseillaise, de ses origines, de son caractère international, et des valeurs dont l'hymne est porteur en France et partout dans le monde.

L'effet accélérateur de la candidature : créer une mallette pédagogique sur le thème olympique et proposer un parcours pédagogique pour les classes volontaires

À l'occasion de la candidature olympique et paralympique de Paris, il est proposé de réaliser une mallette pédagogique autour de l'histoire des Jeux olympiques et paralympiques, des figures qui les ont marqués, des valeurs dont ils sont porteurs encore aujourd'hui, et de la vitrine qu'ils ont été pour des enjeux civiques et de société, au cours de l'histoire.

Cette mallette 2017 se composera de **petits livrets distribués à chaque enfant** de classes **de CM2** à Paris, d'un **manuel pédagogique à destination des enseignants**, ainsi que de divers supports permettant de travailler sur l'histoire des Jeux et de leurs enjeux au cours de l'histoire (grands posters de frises chronologiques, cartes, etc). Les livrets à destination des enfants raconteront sous forme de dialogue entre personnages fictifs des faits historiques dans l'histoire des Jeux et leur héritage (valeurs, patrimoine, etc) dans l'actualité d'aujourd'hui.

Les Jeux sont en effet un sujet d'étude permettant d'aborder de nombreux thèmes d'histoire et de géographie, de mieux cerner les enjeux de différentes époques traversées et de mesurer l'héritage qu'ils laissent aujourd'hui dans notre société.

La mallette proposera donc un travail autour de l'histoire des Jeux d'Athènes à aujourd'hui, à travers les **multiples productions graphiques qui ont découlé des Jeux** (affiches, timbres, photographies, films), autour

d'une histoire fictive adaptée aux enfants de CM2. La mallette permettra, à travers l'angle du sport, d'illustrer de nombreux thèmes d'histoire : les Jeux Olympiques de 1936 en pays totalitaire et la tentative de boycott avec les Olympiades Populaires dans une Espagne alors en guerre civile, la percée des Jeux en Afrique suite aux processus de décolonisation (Ghana et Nigéria en 1952), les Jeux en période de Guerre Froide, les Jeux à l'ère de la mondialisation et l'essor des nouveaux médias ...

Dans une perspective mémorielle, cette recontextualisation historique des Jeux permettra **d'aborder les valeurs de l'Olympisme, ses différents symboles et ce qu'ils représentent** (drapeau, anneaux, flamme, hymne, devise, discobole). Elle permettra de montrer que les Jeux ont été une tribune pour de nombreuses **questions civiques** (prise en compte du handicap avec les Jeux paralympiques, participation des femmes, lutte contre le racisme ...), qui sont encore d'actualité aujourd'hui : **paix, lutte contre les discriminations, tolérance, égalité, fraternité.**

Le double objectif de la mallette pédagogique est donc d'éduquer les jeunes élèves aux valeurs de l'Olympisme, et d'aborder sous l'angle du sport (très fédérateur et évocateur pour les enfants), certains enjeux mémoriels, culturels et sociétaux.

Cette mallette devrait permettre, en outre, de **mobiliser et de susciter la curiosité des enfants parisiens sur cette candidature**, alors même qu'en 2024, ils auront l'âge de suivre et de comprendre pleinement la portée significative des Jeux.

En complément de la mallette pédagogique, il pourra être proposé aux classes volontaires de poursuivre le travail fait en classe, à l'extérieur comme cela a déjà été organisé pour les mallettes précédentes.

Si le format reste à déterminer pour cette thématique, le parcours pourrait être constitué de visites de lieux emblématiques des Jeux à Paris (découverte du patrimoine) et de l'exposition qui sera montée sur les grilles de l'Hôtel de Ville à cette occasion.

Il pourrait être aussi proposé, en partenariat avec l'USEP (Union Sportive de l'enseignement du Premier Degré), d'emmener les enfants sur certaines manifestations sportives à dimension internationale, voire de créer certaines manifestations sportives spécifiques qui leurs seraient dédiées, toujours dans l'objectif d'approfondir le travail en classe (l'USEP organise déjà ce type de manifestation).

Diverses propositions émergeront progressivement du travail en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement.

Calendrier, financement et parties prenantes

- mars – novembre 2016 : conception de la mallette et de son contenu, par la Ligue de l'Enseignement ;
- décembre 2016 : fabrication des mallettes ;
- janvier 2017 : lancement des mallettes dans les classes.

La conception et la création des mallettes coûterait environ 70 000 € (pour tous les élèves de CM2 et de collège)

Catherine VIEU-CHARIER pilotera le projet. Il sera également suivi par Alexandra CORDEBARD. La direction concernée est la DAC. Les parties prenantes extérieures seraient, outre les clubs sportifs, l'Association française des olympiens, le Comité français Pierre de Coubertin, le Comité National Olympique et Sportif Français et la Ligue de l'Enseignement pour les mallettes pédagogiques.

Favoriser le développement des compétences psychomotrices des jeunes parisiens

Le sport a des vertus éducatives, tant sur le plan cérébral que moteur. Or ces atouts peuvent être développés dès le plus jeune âge, autour des programmes de motricité des jeunes enfants. Un **dispositif particulier a donc été imaginé dans les crèches parisiennes pour développer chez les plus jeunes des compétences psychomotrices favorables à leur épanouissement.**

Ce que la ville fait ou prévoit déjà

L'accueil de la petite enfance et l'accompagnement des familles sont l'un des axes forts de la mandature. Paris s'engage à offrir un accueil diversifié et de qualité, ouvert à tous. 740 établissements parisiens, dont plus de la moitié en gestion municipale directe offrent 34 000 places d'accueil pour les enfants âgés de deux mois et demi à 6 ans (crèches collectives et familiales, halte-garderie et jardins d'enfants).

Des liens étroits existent entre les valeurs de l'olympisme et les principes guidant l'accueil de la petite enfance.

La charte d'accueil des établissements promeut le bien-être, le respect, la solidarité. La direction des familles et de la petite enfance a pour mission de garantir la mixité sociale et culturelle, de soutenir les familles, de favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap. Elle met en œuvre un projet éducatif de qualité où les pratiques d'accueil favorisent l'autonomie, l'acquisition de la confiance en soi et en autrui, le sentiment d'être important et d'appartenir à un groupe.

L'ensemble des acteurs de la direction a le souci :

- de contribuer au développement harmonieux des jeunes enfants en étant à l'écoute de leurs besoins individuels, en proposant des activités d'éveil et de jeu favorisant leur développement, leur épanouissement, et leur vie en collectivité ;
- de soutenir la parentalité, en accompagnant les parents dans leur rôle quotidien de soin et d'éducation ; en s'impliquant dans la stratégie parisienne pour l'enfance et les familles ; en développant les relais information familles. De nouvelles initiatives sont envisagées dans les deux années à venir pour proposer des animations sur l'espace public à destination des enfants et des familles. La candidature aux Jeux serait le fil rouge des activités proposées.

L'effet accélérateur de la candidature : expérimenter dans 20 crèches un plan de développement des compétences psychomotrices des jeunes enfants

Dès l'année 2016-2017, **20 établissements vont travailler spécifiquement sur la motricité dans leur projet et développer des partenariats avec des gymnases de proximité.** Ces établissements se répartiront sur l'ensemble des arrondissements et représenteront tous les modes d'accueil (crèches collectives, crèches familiales, halte-garderie, jardins d'enfants municipaux et Paris Habitat).

Les établissements sont amenés à orienter les actions déjà mises en place, autour de la dynamique des Jeux olympiques et paralympique: **en proposant des ateliers réguliers et complémentaires favorisant l'activité motrice** ; **en impliquant l'équipe pluridisciplinaire** (dont les psychomotriciens) ; **en invitant les parents sur ces ateliers** ; en intégrant les valeurs de l'olympisme ; en partageant leur expérience via le site *Intraparis*.

Près de 1000 enfants et familles sont concernés par cette action. Les ludothèques parisiennes vont construire un projet en lien avec la candidature de la ville au Jeux en proposant un festival du jeu autour de la motricité. Le projet va être défini rapidement et précisera notamment les dates et lieux de ce festival.

En 2017, sera lancé un **festival des Jeux pour permettre à tous les établissements de la petite enfance volontaires, de présenter un projet spécifique qui sera présenté et exposé dans les locaux de la direction des familles et de la petite enfance.** Un jury composé de différents professionnels de la DFPE élira le projet qui sera le plus innovant sur le plan motricité et qui favorisera les valeurs de l'olympisme.

Calendrier, financement et parties prenantes

Les actions lancées en 2017 seront reconduites tous les ans afin que l'ensemble des équipes puissent valoriser leur projet autour de la motricité et porter les valeurs d'épanouissement, d'égalité des chances et d'inclusion des enfants porteurs de handicap, qui sont un axe de travail essentiel dans l'accompagnement des enfants.

Ces actions seront menées à moyens constants.

L'adjointe concernée est Dominique VERSINI et la direction, la DFPE.

Rénover les centres internationaux de séjour Ravel et Kellermann

La Ville gère les Centres internationaux de séjour de Paris (CISP) Ravel (194 lits) et Kellermann (434 lits) qui disposent de capacités d'hébergement, via une délégation de service public en cours de renouvellement au 1^{er} septembre 2016. Ils participent de la volonté de la Ville d'accueillir des publics français ou étrangers dans de bonnes conditions et à des tarifs raisonnables.

Ce que la ville fait ou prévoit déjà

La Ville a déjà prévu la rénovation de chambres au sein des deux centres de séjour dans le cadre du contrat de délégation de service public parvenant à expiration le 31 août 2016 et un programme de travaux est prévu dans le cadre de la procédure de renouvellement du contrat.

L'effet accélérateur de la candidature : démontrer l'excellence des centres internationaux parisiens

Cette mesure vise à prévoir des travaux complémentaires à ceux qui seront pris en charge par le futur délégataire afin, par exemple, d'aménager des espaces verts aux abords du centre Kellermann.

Le contexte des Jeux olympiques et paralympiques, qui pousse à travailler sur l'accueil de qualité à tarif raisonnable, sera l'occasion de porter la qualité de l'accueil hôtelier et des services annexes proposés (salles de réunion et de spectacle, haut débit...) à des standards optimaux.

Calendrier, financement et parties prenantes

Il semble nécessaire d'engager la réflexion à partir du mois de juillet 2016. Les adjoints concernés sont Pauline VERON et Jean-François MARTINS. Les directions concernées sont la DJS, la DEVE et la DPA.

Rapprocher les univers et les publics culturels et sportifs

Anne Hidalgo a fixé comme l'une des priorités de la politique culturelle de Paris, **l'accès de la culture au plus grand nombre**, notamment à travers l'ouverture de l'espace public à l'initiative artistique et à la définition de nouveaux lieux de l'expression culturelle. Les initiatives mêlant univers sportifs et culturels participent pleinement de cet objectif en **rapprochant à la fois la culture et le sport de nouveaux publics**.

Ce que la ville fait ou prévoit déjà

La Ville de Paris a engagé plusieurs initiatives récentes pour tisser des liens plus étroits entre le sport et la culture, comme par exemple la restauration du Carreau du Temple, **dont la programmation associe sports et arts vivants**, ou la mise à l'honneur du Parkour Paris aux Halles et, à quelques pas, la Place, Centre culturel hip-hop qui conjugue création artistique et performances sportives.

Les univers et les publics culturels et sportifs méritent cependant d'être encore rapprochés, car ils sont porteurs de valeurs communes et s'enrichissent mutuellement.

L'effet accélérateur de la candidature : rapprocher l'art, le sport et la ville

« **Mariage du sport et de l'art** » selon la formule de Pierre de Coubertin, les Jeux olympiques et paralympiques sont une invitation à rapprocher le sport et la culture. Ainsi, à la faveur de la candidature de Paris, plusieurs actions pourraient permettre d'ouvrir la culture sous toutes ses formes au public le plus large :

- **l'application du principe « une œuvre culturelle par équipement sportif » dès 2017**, avec la mise en place dans chaque gymnase, piscine, ou TEP, d'une œuvre (qu'elle soit graphique, plastique, musicale, picturale, ou photographique...). Cette démarche pourra être enrichie en encourageant la création et la pratique artistique dans les équipements sportifs : pianos en libre-service, programmation de performances artistiques, présentation d'œuvres dans un cadre événementiel (Nuits Blanches par exemple) ;
- **l'organisation d'événements artistiques** destinés à un public parisien et international autour des thématiques « culture et sport » (par exemple : la représentation du corps ; la mode ; les inspirations croisées etc.) permettra une rencontre entre les arts, les sports et la ville. Ils pourraient avoir lieu dans les musées de la ville et dans les lieux culturels parisiens les plus emblématiques ;
- **en parallèle, des « performances » sportives et des démonstrations en dialogue avec les œuvres** seront programmées dans des lieux culturels, et notamment dans les musées parisiens ;
- **le croisement des publics sera également être envisagé dans le cadre scolaire**. Les classes à horaires aménagés mêlant les jeunes ayant une activité sportive et ceux ayant une activité artistique dans les lycées et les collèges permettent une vraie rencontre et un partage des pratiques entre des jeunes impliqués dans des univers différents. Une classe à horaires aménagés sport et musique existe d'ores et déjà au Collège Jean de la Fontaine, dans le 16ème arrondissement.

Calendrier, financement et parties prenantes

La mise en œuvre de ces actions démarrera dès 2016. Elles pourraient être co-financées avec l'Etat et les autres parties prenantes, avec 200 000 euros de contribution financière prévisionnelle de la Ville sur les années 2016 et 2017.

Les adjoints concernés sont Bruno JULLIARD, Jean-François MARTINS et Alexandra CORDEBARD. Les directions concernées sont la DAC, la DJS et Paris Musées.

Favoriser l'intégration par le sport et la culture dans les quartiers populaires

La politique de la ville concerne des quartiers prioritaires définis par décret (revenu des habitants). Les actions menées par la politique de la ville reposent sur des contrats de ville qui sont pilotés au niveau des territoires. Celui de Paris a été voté en mars 2015 et signé en mai de la même année.

Ce que la ville fait ou prévoit déjà

La direction de la jeunesse et des sports déploie une politique favorisant l'accès aux activités sportives dans les quartiers politique de la Ville. Cette politique s'appuie sur deux volets : le soutien à des associations et la mise en œuvre de dispositifs spécifiques.

C'est ainsi par exemple que le dispositif *Centres Sport Découverte* (CSD) s'appuie, dans les quartiers « politique de la Ville », sur une douzaine d'associations qui développent dans 20 équipements sportifs des actions sportives de prévention. *Sport Découvertes Initiations* est un dispositif qui accueille majoritairement des enfants à partir de 8 ans pour pratiquer le futsal et le basketball sur 12 sites sportifs situés en quartier politique de la Ville.

Les écoles municipales des sports proposent des stages d'initiation sportive et de découverte d'activités nautiques et de loisirs. 2 EMS de proximité sont situés en quartiers politique de la Ville : l'un sur le Roller-Park Jules Noël (14ème), l'autre à l'Espace glisse parisien (18ème).

Cette politique en faveur de l'accès aux sports, levier éducatif d'acquisition des règles de vie en groupe et de lien social, représentait un budget de plus de 1,6 million d'euros au titre de 2015.

L'effet accélérateur de la candidature olympique : unir des territoires politique de la Ville par une ambition commune

La candidature Paris 2024 s'appuie fortement sur la mobilisation de la jeunesse parisienne et sur la diversité et la richesse de la population de Paris et du Grand Paris. Dans ce cadre, l'implication des quartiers populaires dès la phase de candidature participe d'une réussite du projet et maximise son héritage sociétal.

Cette participation des quartiers populaires et les traces tangibles que la candidature aux Jeux peut y laisser est d'autant plus importante que le concept des opérations est principalement basé sur le territoire de Seine-Saint-Denis. La pratique du sport pourrait également être développée en tant que démarche fédératrice et inclusive auprès des habitants de ces quartiers.

Pour ce projet, sont naturellement visés les quartiers populaires du nord de Paris qui sont proches ou en continuité des territoires de Plaine commune. L'implication et l'échange avec la Ville de Marseille, qui accueillera le site de voile et le football en cas de victoire aux Jeux, permettraient également de mettre en place des actions commune dans les quartiers populaires.

La méthodologie partirait d'une analyse croisée des contrats de ville des trois territoires en recherchant ce qui pourrait appuyer et/ou accompagner la candidature aux Jeux de 2024.

Le principe n'est pas de créer et de financer des projets spécifiques, mais de s'appuyer sur des projets existants en les labellisant « Paris 2024 - ambition commune ». Le label impliquera pour les actions retenues d'intégrer la dimension olympique à leur contenu, mais elles devront surtout veiller à des échanges physiques entre les territoires au travers de rencontre et de découvertes. Le travail avec des acteurs associatifs et les instances de participation citoyenne dans les quartiers sera primordial.

Quelques exemples d'actions pouvant être envisagées :

- développer les lieux de pratiques sportives dans les quartiers (city stade, skate park), en lien avec le budget participatif ;
- dans le domaine de l'intégration et de la lutte contre les discriminations un travail d'éducation, d'échange et de partage peut se faire autour de la mini-série « champions de France » retraçant la carrière de sportifs français issus de la diversité et réalisé par Rachid Bouchareb et l'historien Pascal Blanchard ;
- dans le domaine de la pratique sportive, veiller à ce que pour chaque rencontre sportive organisée en lien avec la politique de la Ville, des équipes des territoires partenaires soient invitées ;
- dans le domaine de l'accès aux événements sportifs, faire en sorte qu'une partie du quota de places réservées aux habitants des quartiers populaires permette des échanges de spectateurs entre les territoires ;
- travailler sur la médiation culturelle entre les territoires par des échanges de pratiques et d'accès aux dispositifs initiés dans les autres quartiers. Les centres sociaux et les équipes de prévention spécialisées qui sont souvent prescripteurs pour ces publics pourront à ces occasions échanger sur leurs pratiques.

Calendrier, financement et parties prenantes

Second semestre 2016 : analyse des contrats de ville et des projets de territoire pour déterminer les actions pouvant relever du label «Paris 2024 - ambition commune ». Seraient alors déterminées les modalités de suivi du projet avec Plaine Commune et la Ville de Marseille. **Fin 2016** : les instances de suivi du contrat de ville dans les territoires valideront les projets. **Année 2017** : des **échanges pourraient avoir lieu afin d'envisager la faisabilité d'un partenariat avec les autres sites du projet olympique et paralympique qui ont des quartiers en politique de la ville** (Saint-Quentin-en-Yvelines, Nanterre), labellisation et mise en place des premières actions retenues. **À partir de 2018** : les projets les plus pertinents seront pérennisés, avec la possibilité de créer des projets spécifiques soit dans le cadre des appels à projets politique de la ville.

Dans la première phase, cette action n'aura pas de conséquence financière. Les projets retenus sont déjà financés dans le cadre des appels à projets sur chacun des territoires.

L'adjointe concernée est Colombe BROSEL et la direction, la DDCT. D'autres directions pourront être concernées selon les thématiques des actions retenues.

PARIS DURABLE ET RÉSILIENT

Améliorer la qualité sanitaire de la Seine et des canaux pour y permettre la baignade

La Ville de Paris s'est engagée de longue date dans l'amélioration de la qualité sanitaire de la Seine. La faune et la flore y ont ainsi largement prospéré ces dernières années. La candidature de Paris 2024 permettra de mener une action spécifique en faveur de l'amélioration de la qualité bactériologique de la Seine afin de créer en 2025 des zones de baignades dans le fleuve.

Ce que la ville fait ou prévoit déjà

La qualité de la Seine ne cesse de s'améliorer par le contrôle des pollutions chroniques, ainsi que par le suivi des pollutions accidentelles, dans un contexte régional très anthropisé exerçant de fortes pressions. La dégradation bactériologique de la Seine trouve son origine principale dans la persistance de rejets directs d'eaux usées des réseaux d'assainissement et de certains usages. Ainsi, malgré des progrès considérables, résultats des investissements massifs du plan de modernisation 1992-2007, les égouts parisiens rejettent annuellement de l'ordre de 2,5 millions de m³ dans la Seine. De même, les bateaux naviguant sur la Seine et les canaux peuvent être défaillants dans leur stockage des eaux usées ou leur raccordement au réseau d'assainissement.

Cette situation est à considérer dans un périmètre urbanisé à l'échelle du périmètre du SIAAP, les flux polluants traversant les territoires de l'amont vers l'aval. Par temps sec notamment, les rejets des usines du SIAAP ont une incidence significative sur la dégradation de la qualité sanitaire de la Seine. Par temps de pluie, l'équilibre de la gestion des eaux pluviales entre les collectivités, à la source, et le syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP), a visé jusqu'à présent des objectifs environnementaux et non sanitaires.

L'effet accélérateur de la candidature : organiser des compétitions dans la Seine dès 2017 et y accueillir le grand public en 2024

La Maire de Paris a souhaité que l'épreuve de natation (1,5 km) du triathlon, ainsi que les 10km de nage en eau libre puissent se dérouler dans la Seine lors des Jeux de 2024. Au-delà des compétitions de natation réservées à des initiés, la Maire a également indiqué que la candidature de Paris 2024 devait permettre aux Parisiens de se réapproprier la Seine en créant après les Jeux, des zones de baignades dans le fleuve.

Le levier de l'ambition olympique et de son héritage permet d'engager une action volontariste mobilisant tous les acteurs (l'État, l'agence de l'eau, la Région et les collectivités territoriales concernées) pour viser l'objectif du bon état sanitaire de la Seine d'ici dix ans, en s'inscrivant également dans la dynamique des politiques sur le climat, la gestion équilibrée des ressources en eau et des milieux aquatiques (SDAGE) et une stratégie

régionale et métropolitaine de gestion des réseaux essentiels. Cette action répond aux attentes légitimes des citoyens portées par tous les acteurs institutionnels et associatifs.

L'opportunité de la révision en cours du schéma directeur du SIAAP permet **d'envisager un volet sanitaire complémentaire au volet environnemental pris en compte jusqu'à présent**. En visant de nouveaux objectifs d'un autre ordre, sanitaire, le SIAAP s'engagerait dans une dynamique de territoire en adéquation avec les attentes de ses adhérents avec, au-delà, un effet bénéfique sur l'ensemble du bassin de la Seine aval.

Calendrier, financement et parties prenantes

Pendant la phase de candidature : engagement et réalisation d'une étude d'optimisation et d'élargissement des actions en partenariat avec les acteurs concernés afin de faire un état des lieux partagé des pressions (sources de pollution et leurs effets), un état des lieux des plans d'action des acteurs, et d'élaborer une programmation partagée 2016-2024 visant la qualité sanitaire de la Seine. Notons l'importance de la prise en compte de cette démarche dans le nouveau schéma directeur du SIAAP pour l'assainissement de l'agglomération parisienne. L'objectif intermédiaire sera de pouvoir, **dès 2016, organiser dans les canaux ou le bassin de la Villette une compétition de natation ou de triathlon et d'y permettre la baignade de loisir dès l'été 2017**.

Jusqu'en 2020 : première phase de réalisation de la programmation. Organisation de compétitions dans la Seine, et pérennisation de la baignade dans les canaux.

Jusqu'à 2024 : deuxième phase de réalisation de la programmation.

Post jeux olympiques : la qualité sanitaire de la Seine permettant d'envisager des activités nautiques, les collectivités pourront envisager de telles activités sur leur territoire. Le dispositif mis en place, de surveillance environnementale et sanitaire, pérennisera la qualité de la Seine.

L'étude est d'ores et déjà budgétée sur le budget annexe de l'eau. Les actions de prévention des pollutions des réseaux d'assainissement sont à la charge de la section d'assainissement de Paris (SAP), du SIAAP, des services d'assainissement des autres collectivités et pour partie de certains usagers publics et privés pour l'adaptation de leurs installations (conformité des rejets, bateaux...). Des soutiens peuvent être sollicités auprès de l'Agence de l'eau, de l'État et des collectivités.

Les adjoints concernés sont Mao PENINOUE et Célia BLAUDEL. Les directions concernées sont la DPE et d'autres directions en fonction de l'identification des sources de pollution. Le projet impliquera de nombreuses autres collectivités territoriales.

Réaliser une ligne olympique le long des quais de la rive droite

La Ville de Paris porte des ambitions importantes en matière de lutte contre la pollution atmosphérique, notamment la pollution cancérogène liée aux particules fines et les émissions de gaz à effet de serre. Les mesures tendant à la réalisation de cet objectif sont nombreuses : elles visent le plus souvent à favoriser l'accès à la mobilité de toutes et tous et la reconquête l'espace public au profit des piétons et des circulations douces, notamment des abords du fleuve, des canaux et des berges.

La réalisation d'une ligne olympique sur les quais hauts de la rive droite de la Seine s'inscrit pleinement dans cette perspective.

Ce que la ville fait ou prévoit déjà

Paris est en train de se doter d'un tramway de rocade, le T3. En service entre le pont de Garigliano et la porte de la Chapelle, son extension à porte d'Asnières est actuellement en cours de travaux, et son extension à la porte Maillot ou Dauphine est actée par l'Autorité Organisatrice des Transports – le STIF – permettant ainsi la desserte de tout le nord, l'est et le sud parisiens. Le bouclage à l'Ouest n'est pas encore précisément défini dans ses modalités, mais un tracé possible a été étudié en 2013 dans l'optique notamment de mieux desservir les grands équipements sportifs du secteur des portes de Saint-Cloud et Auteuil.

Une Liaison à Haut Niveau de Service (LHNS) Est-Ouest en surface, qui pourrait prendre la forme d'un tramway léger de nouvelle génération dans sa configuration la plus ambitieuse, est également en cours d'étude, avec un tracé qui emprunterait en grande partie les Quais Hauts de la rive droite de la Seine.

L'effet accélérateur de la candidature : réalisation et extension de la ligne à haute qualité de service sur les quais hauts rive droite

La ligne des quais hauts de la Seine pourrait être prolongée afin de créer un trait d'union entre la majorité des sites olympiques situés sur le territoire parisien : stade Jean Bouin, Parc des Princes, Roland Garros à l'Ouest, le Trocadéro, le Champ de Mars, le Grand Palais, l'esplanade des Invalides, au centre et l'Accor Hôtels Arena à l'Est.

À l'Ouest, cette ligne pourrait disposer d'une correspondance avec le Tramway T3 dans le XVI^{ème} arrondissement et se poursuivrait côté Hauts-de-Seine vers une future gare du Grand Paris Express (ligne 15).

À l'Est, au-delà de l'Accor Hôtels Arena, elle se connecterait avec le tramway T3 au niveau de la porte de Bercy, avec prolongement possible dans le Val-de-Marne jusqu'à la ligne 15 du Réseau du Grand Paris.

Le volet Transport ne serait pas le seul bénéficiaire de la mise en service de cette ligne. Sa réalisation serait l'opportunité de réaliser une requalification des quais hauts, en les convertissant en véritables avenues apaisées et en résorbant la coupure entre les quartiers riverains et les berges. Rappelons que dès l'été 2016, les quais bas des Berges rive droite seront définitivement fermés à la circulation routière entre le tunnel des Tuileries et le tunnel Henri IV. Une continuité cyclable serait intégrée le long du tracé tout en améliorant la

circulation des piétons. Les trémies de caractère autoroutier seront supprimées, au profit d'un espace public plus généreux, et d'un lien renouvelé de la ville avec son fleuve.

Afin de s'insérer au mieux dans le patrimoine architectural du centre de Paris et des quais, cette ligne à haut niveau de service olympique ne devrait a priori pas nécessiter d'infrastructure lourde. De propulsion électrique, elle sera sans caténaire, profitant des avancées technologiques majeures réalisées ces dernières années en matière de stockage d'énergie ou de recharge en station. Cette liaison à haut niveau de service pourrait être d'un gabarit moindre que le tramway des Maréchaux, afin de s'adapter au mieux au site et présenter le meilleur ratio coût/avantages.

Calendrier, financement et parties prenantes

Pendant la phase de candidature : études préliminaires et arbitrage (tracé et matériel), approfondissement du projet et procédures d'instruction. **Jusqu'en 2020** : réalisation par phases du projet LHNS quais hauts rive droite. **Jusqu'à 2024** : lien avec le T3 et raccordement aux sites sportifs du 16^e. **Post jeux olympiques** : un réseau maillé entièrement accessible : en effet, au-delà de la période des Jeux, cette ligne, d'environ 13 km, intramuros, constituerait une nouvelle offre structurante de transport en commun, desservant le centre de Paris, le reliant aux communes au sud-ouest et du sud-est de Paris, voire au réseau du GPE, tout en contribuant au désenclavement du XVI^{ème} arrondissement et du secteur Bercy dans le XII^{ème} arrondissement. Elle améliorerait singulièrement la desserte des sites touristiques majeurs de Paris situés de part et d'autre de la Seine et permettrait un report modal de la voiture vers les transports en commun, accompagnant ainsi le plan d'amélioration de la qualité de l'air et la reconquête des berges du fleuve au profit des circulations douces.

Un budget de 100 millions d'euros est inscrit au PIM. L'estimation des différentes solutions est en cours.

L'adjoint concerné est Christophe NAJDOVSKI. La direction concernée est la DVD, en concertation avec le STIF et la Région.

Inscrire les politiques parisiennes dans une trajectoire « zéro déchet »

Paris s'est engagé dans un projet volontariste et matière de prévention et de tri des déchets, qui porte sur l'ensemble de leur gestion, depuis un travail sur la réduction des emballages à la source, jusqu'à la valorisation des déchets produits.

Ce que la ville fait ou prévoit déjà

En avançant résolument dans la **collecte des biodéchets**, Paris vise à créer un précédent par l'ampleur de ses besoins qui sont de nature à faire émerger des pratiques de collecte soutenables et les filières industrielles et agricoles franciliennes qui font défaut aujourd'hui.

Au-delà d'un **vaste plan de relance du tri** qui vise à mieux informer et donner plus de moyens aux Parisiens pour trier, Paris veut diversifier les modalités de collecte des matériaux recyclables. Dans cette perspective, Paris initie avec EcoEmballages un partenariat visant à promouvoir une toute nouvelle génération de bornes d'apport volontaire sur l'espace public (Trilib').

Enfin, pour la réalisation des équipements, Paris s'inscrit dans les politiques nationales et régionales **d'éco conception et réalisation des aménagements, infrastructures et bâtiments**, notamment en ce qui concerne les ressources en matériaux, leur réemploi et leur recyclage.

L'effet accélérateur de la candidature : un Paris Zéro déchets en 2024 avec 0 % d'enfouissement, 65 % de recyclage et 35% de valorisation énergétique

La volonté de Paris est que **les Jeux olympiques et paralympiques ne génèrent aucun déchet qui ne soit pas recyclé ou valorisé**, que ce soit dans l'organisation de l'évènement ou dans la construction des deux villages (des athlètes et des médias) et des équipements pérennes qui constitueront l'héritage tangible des jeux.

Cette exemplarité doit inspirer l'ensemble des collectivités concernées, qui doivent se mettre au diapason de cette ambition d'ici 2024. Afin de remplir cet **objectif Zéro déchets en 2024**, la ville de Paris parviendra à un **taux de 65% de déchets recyclés d'ici 2024 et à l'arrêt intégral de l'enfouissement**.

1. Biodéchets

La ville de Paris aura atteint l'objectif de généralisation de la collecte séparative des biodéchets pour 2024, y compris ceux des ménages, au-delà des prescriptions légales. À cette fin, le lancement opérationnel de la collecte sera effectué en 2016/2017 pour les plus gros producteurs municipaux mais également pour les ménages via du porte à porte sur deux arrondissements (2^{ème} et 12^{ème}). Des filières de valorisation, notamment agricoles, seront progressivement mises en place. En amont de cette collecte séparative, la Ville de Paris lance en 2016 un plan compost ambitieux.

2. Vaste plan de relance du tri

Le plan de relance du tri va prendre les formes suivantes :

- mise en œuvre d'un plan de prévention visant la réduction et le détournement des déchets « à la source » ;
- la politique de tri efficace permettra ensuite de valoriser les déchets (en privilégiant les circuits les plus courts et le réemploi) ;
- le traitement industriel des déchets collectés par la collectivité vise à éradiquer l'enfouissement, développer massivement le recyclage « matière » et favoriser le retour à la terre des biodéchets. Les 35% de déchets non recyclés feront l'objet d'une valorisation énergétique.
- déploiement de TriLib', il sera initié dès 2016 (une quarantaine de sites pilotes) avant d'être généralisé progressivement à partir de 2017. Les progrès réalisés devront faire l'objet d'une évaluation particulière en lien avec l'élaboration de notre nouveau Plan local de prévention des déchets prévu pour 2016.

Les actions menées par la ville à l'occasion des grands événements sportifs, à commencer par l'Euro 2016, seront particulièrement exemplaires : propreté des sites, renforcement des infrastructures de tri, conseil aux professionnels, sensibilisation des supporters au tri des déchets.

3. Déchets de chantier

Sur la question des déchets de chantier et du réemploi des matériaux de construction, d'importants progrès devront être faits, en cohérence avec le Plan régional de réduction et de gestion des déchets de chantiers (PREDEC). Les constructions liées aux Jeux devront avoir un **impact nul en termes de production de déchets de chantiers** et systématiser le recours aux matériaux de construction issus du réemploi et du recyclage. Ils sont l'occasion d'inscrire le secteur de l'immobilier et de la construction sur le territoire métropolitain dans une véritable transition en matière de construction durable **en atteignant un taux de réemploi et recyclage des déchets et terres de chantier de 70%**. En tant que maître d'ouvrage, les collectivités ont un rôle structurant à jouer.

La Ville devra donc mener une action concertée avec l'ensemble des acteurs concernés, à la fois du côté des collectivités (particulièrement Plaine Commune et Dugny-Le Bourget) mais également des différents acteurs de l'espace public et des transports (comme la RATP ou la SGP).

Calendrier, financement et parties prenantes

Les premières mesures seront engagées pendant la phase de candidature (expérimentation de la collecte des biodéchets dans deux arrondissements, installations pilotes de TriLib', élaboration du Plan Local de prévention des Déchets...) avant une montée en puissance par étape jusqu'en 2024.

Ces actions sont prévues au PIM. Les actions d'appui seront à programmer en fonction des attentes avérées.

Les adjoints concernés sont Mao PENINO, Antoinette GUHL et Jean-Louis MISSIKA. Les directions concernées sont la DPE, la DU, la DAE et la DPA.

Mettre en place une charte des événements écoresponsables

Dans la droite ligne de la COP 21 et de la tenue des États Généraux du « Grand Paris de l'économie circulaire », Paris démontre qu'il ouvre la voie en matière d'économie circulaire au niveau mondial et qu'il propose des solutions pour passer d'une société du jetable à une société du durable, notamment via la lutte contre le gaspillage alimentaire et la valorisation des bio-déchets.

En raison de leur impact sur l'environnement, une **démarche spécifique a été menée à chaque fois que la Ville a accueilli un grand événement** (COP 21, Euro 2016...). Cette mesure vise à étendre l'expérience acquise lors de ces grandes manifestations à l'ensemble des événements parisiens.

Ce que la ville fait ou prévoit déjà

La Ville de Paris souhaite que tous les organisateurs d'événement sur l'espace public parisien s'engagent pour améliorer la qualité environnementale de leurs manifestations. La Charte est un document incitatif qui est annexée à chaque autorisation ou convention d'occupation temporaire du domaine public. La Ville accompagnera, grâce à cette charte, la transition environnementale de ses partenaires.

Ses principales préconisations concernent :

- la conception de l'événement en lui-même, afin notamment de limiter son empreinte écologique en matière de transport, de réduire ses consommations énergétiques, de réduire et revaloriser les déchets qu'il produit et de privilégier les produits réutilisables ou recyclables ;
- le développement d'une communication éco-responsable, tant pour annoncer l'événement que pour sensibiliser le public aux enjeux du développement durable.

Un comité des acteurs les plus engagés sera réuni annuellement pour faire le bilan de l'application de la charte et dresser des perspectives d'amélioration. L'objectif à long terme est que les prescriptions de la charte deviennent des clauses environnementales inscrites dans les autorisations et conventions d'occupation du domaine public.

L'effet accélérateur de la candidature : appliquer des règles écoresponsables aux événements se déroulant à Paris

La Maire de Paris souhaite que la candidature aux Jeux soit l'occasion de prouver la possibilité de réaliser des actions d'ampleur tout en réduisant au minimum l'impact de nos activités sur l'environnement. La Charte pour des événements écoresponsables à Paris est la première pierre d'une conception durable de notre candidature.

Cette charte sera également l'un des documents de travail qui permettra au Comité d'Excellence environnementale de Paris 2024 de formuler ses premières préconisations pour des Jeux durables. La Ville portera notamment une attention particulière sur l'utilisation des bouteilles en plastique.

L'objectif que la Ville se fixe est de **parvenir à ce que 20% des événements sportifs organisés sur le territoire parisien respectent la charte en 2016**, à l'instar de l'Eco-Trail de Paris exemplaire en la matière, 30% en 2017 pour atteindre 100% des événements en 2024 dont l'organisation des Jeux, qui en serait l'étendard.

Calendrier, financement et parties prenantes

Pendant la phase de candidature : la Ville dialoguera avec les organisateurs d'événements sur son espace public pour obtenir régulièrement des avancées en matière de transition écologique. Elle sera particulièrement attentive aux événements sportifs (Euro 2016, Marathon, Triathlon de Paris...) sur la base de courses déjà vertueuses pour l'environnement tel que l'Ecotrail, afin de tirer un bilan des premières expériences en vue de la candidature. **Jusqu'en 2020** : suivi régulier de la montée en charge de l'application de la charte sur des secteurs de plus en plus étendus. **Jusqu'à 2024** : intégration progressive de clauses environnementales contraignantes en fonction de l'avancée du suivi des recommandations de la charte.

Cette mesure n'induit aucun coût pour la Ville.

Les adjoints concernés sont Célia BLAUDEL, Bruno JULLIARD et Jean-François MARTINS. Les directions concernées sont la DEVE, la DICOM, la DAE, la DAC, la DPE (volet déchets), la DVD et la DJS.

Assurer la transition énergétique des équipements sportifs

La Ville poursuit un objectif d'excellence et d'exemplarité en matière de **sobriété énergétique des bâtiments publics**. Les équipements sportifs, qui représentent des espaces le plus souvent très énergivores, doivent constituer l'étendard de cette construction de la ville durable et intelligente.

Ce que la ville fait ou prévoit déjà

L'accueil de la COP21 à Paris a constitué une occasion unique pour les métropoles mondiales de faire entendre leur engagement lors du sommet des élus locaux pour le climat, co-présidé par Anne Hidalgo et Michael Bloomberg, le 4 décembre 2015. Lors de ce sommet, des élus du monde entier se sont engagés à promouvoir et dépasser l'engagement de l'accord de Paris 2015, notamment en réduisant drastiquement leurs émissions annuelles de gaz à effet de serre et en soutenant la transition vers une énergie 100% renouvelable.

En adoptant, dès 2007, un Plan Climat Énergie Territorial, et en le renouvelant en 2012, la Ville de Paris a déjà commencé sa transition énergétique, notamment pour les bâtiments et éclairages publics. Pour la période 2015-2020, la Ville de Paris se dote d'un plan stratégique ambitieux qui repose sur 4 piliers dont le recours aux énergies renouvelables et de récupération (ENR²), la construction d'équipements publics exemplaires, ou encore une politique d'urbanisme innovante, telle qu'Anne Hidalgo l'a présentée dans sa conférence de presse « Le Paris de la transition énergétique » le 12 novembre 2015.

Plusieurs opérations emblématiques ont déjà vu le jour sur le territoire parisien : le contrat de performance énergétique sur 100 écoles parisiennes, une installation géothermique pour assurer les besoins en chaud et en froid du cinéma le Louxor, l'exploitation de deux puits de géothermie à Clichy-Batignolles et Paris-Nord-Est, l'installation de 3 500 m² de panneaux solaires à la Halle Pajol, la récupération des énergies cachées dans les eaux circulant dans l'Hôtel de Ville ou de la chaleur des égouts pour chauffer la piscine Aspirant Dunand, la construction en Haute Qualité Environnementale des nouveaux équipements de la Ville, tels que le centre sportif Beaujon, livré en 2014...

L'effet accélérateur de la candidature : stimuler l'innovation au service des équipements sportifs plus vertueux

La candidature aux Jeux devra prendre en compte des impératifs d'exemplarité en matière d'aménagement et de construction durables. La Ville y trouvera un élan supplémentaire pour la poursuite des projets de transition énergétique des équipements publics.

Au-delà des opérations programmées sur la mandature, pour lesquelles un effort particulier sera fait en termes de transition énergétique. A cet égard, **les piscines constituent une typologie d'équipement très consommatrice en énergie sur lesquelles des efforts significatifs vont être entrepris**. Un Contrat de Performance Énergétique sur 10 piscines sera lancé, la construction de 3 piscines neuves équipées de process performants est programmée, la récupération de chaleur pour l'alimentation en énergie des piscines est en projet, à partir des égouts ou de *data centers* par exemple.

Plus largement, des opérations transverses portant sur la performance énergétique des bâtiments seront menées entre 2015 et 2020 telles qu'un plan massif de modernisation des centres thermiques ou le déploiement d'un outil de supervision des centres thermiques, permettant un pilotage plus fin des installations et une connaissance approfondie des consommations.

Dans l'optique des Jeux, toute l'expérience tirée de ces opérations servira à la construction de la nouvelle Arena parisienne, et du Centre aquatique.

Calendrier, financement et parties prenantes

Pendant la phase de candidature : livraison du gymnase Suchet (16^e), construit en bois, et choix du concepteur du gymnase de Chapelle International (18^e) ; début des travaux de modernisation des centres thermiques, qui comprennent plus d'une centaine d'opérations dans les établissements sportifs ; poursuite des installations innovantes (toutes duplicables) incluant des ENR², le pilotage de la performance ou des projets de synergie entre bâtiments : expérimentation de housses isolantes pour diminuer les pertes d'efficacité des installations thermiques au gymnase de la Fédération (15^e), récupération de l'énergie fatale de serveurs informatiques pour réaliser une chaudière numérique à la piscine de la Butte aux Cailles (13^e), mise en place de capteurs relevant les consommations de fluides et des indicateurs de confort (température, luminosité, etc.) dans le gymnase de Reuilly (12^e) afin d'affiner le pilotage du bâtiment et optimiser les consommations.

Jusqu'en 2020 : poursuite et fin des opérations de modernisation des centres thermiques et déploiement, à partir de 2018, de l'outil de supervision, qui couvrira la quasi-totalité des équipements sportifs ; déploiement des expérimentations concluantes et nouvelles expérimentations en fonction des dispositifs émergents sur le marché : étude de faisabilité pour la récupération de chaleur sur eaux usées pour la piscine des Amiraux (18^e) et recherche d'un site d'expérimentation pour un dispositif de récupération de chaleur sur des serveurs informatiques pour le préchauffage de l'eau chaude sanitaire (DeFab) ; réalisation, entre 2018 et 2020, des travaux sur les 10 piscines concernées par le Contrat de performance Énergétique ; livraison en 2019 des piscines Davout (20^e) et Élisabeth (14^e), mise en chantier en 2020 de la piscine Belliard (18^e) et achèvement de la rénovation en 2018 de la piscine Blomet (15^e) ; livraisons du gymnase des Poissonniers (18^e) en 2019 ; rénovation de la piscine Blomet (15^e) qui s'achèvera en 2018 ;

Jusqu'en 2024 : exploitation du retour d'expérience capitalisé sur la mandature précédente pour aller plus loin dans les prescriptions pour la transition énergétique ; poursuite du déploiement de solutions innovantes ;

Après les Jeux olympiques et paralympiques : réutilisation des infrastructures pour répondre au besoin des citoyens. Les opérations courantes, la supervision et la modernisation des centres thermiques sont inscrits au PIM ; les projets innovants mis en œuvre au fur et à mesure des opportunités nécessiteront un financement spécifique.

Les adjoints concernés sont Jean Louis MISSIKA, Célia BLAUDEL et Jean-François MARTINS. Les directions concernées sont la DPA, la DEVE, la DJS, la DAE et la Mission Ville intelligente.

Créer un parcours piétonnier et sportif sur la ceinture verte

Le développement de la biodiversité est l'une des composantes majeures de la politique environnementale de la Ville, à travers les **plans de renforcement de la biodiversité**, renouvelés régulièrement.

En parfaite cohérence avec les projets en cours, la création d'un parcours pour les piétons et les coureurs le long de la Ceinture Verte permettra d'offrir un **nouvel espace sportif et de loisirs**, en même temps qu'un lieu unique pour la valorisation de la biodiversité, démontrant que la création d'équipements sportifs dans la ville est compatible avec la préservation de l'environnement.

Ce que la ville fait ou prévoit déjà

D'ici 2020 la Ville de Paris aura mis en œuvre un plan ambitieux de développement de la Nature en Ville : **100 hectares de toitures et de murs végétalisés seront installés, 30 hectares de nouveaux espaces verts seront ouverts et 20 000 arbres seront plantés**. Les Parisiens participeront aussi directement ou indirectement à une végétalisation diversifiée de la ville grâce aux rues végétales, au budget participatif et au Permis de végétaliser. Cette végétalisation qualitative de Paris contribuera au développement des habitats naturels et des espèces, à l'amélioration du confort des habitants et au rafraîchissement de la ville.

La Ville de Paris s'est engagée à mettre en œuvre le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de 2013, à travers les grandes continuités écologiques de son territoire : Ceinture Verte, Petite Ceinture ferroviaire, Seine, canaux et bois parisiens. Les Chemins de la Nature, en cours d'élaboration, en constitueront la déclinaison locale en 2016. Cette démarche a déjà permis d'identifier 48 espèces animales représentatives des milieux naturels parisiens. La Ville de Paris a également adopté en 2011 un Plan de préservation et de renforcement de la biodiversité, résultat d'une large démarche participative ayant associé les citoyens, les associations, les professionnels et les scientifiques et co-construit avec l'ensemble des directions concernées de la Ville et l'Apur. Un nouveau Plan Biodiversité davantage opérationnel sera soumis au vote du Conseil de Paris fin 2016.

Par ailleurs, la Ville a des objectifs concernant la ceinture verte de Paris. Il s'agit de valoriser ses caractéristiques spécifiques, offrant des qualités paysagères, des potentialités de parcours et d'usages nouveaux, de corridors écologiques, de lieux de biodiversité, mais aussi des projets de développement de l'agriculture urbaine : maraîchage urbain et fruitier notamment.

L'effet accélérateur de la candidature : un nouveau parcours sportif et une meilleure connaissance de la biodiversité

Dans l'esprit du grand public, équipements sportifs et biodiversité ne vont pas de pair. Pourtant, la plupart des équipements sportifs de Paris ont été construits sur ses franges, qui sont des espaces paysagers et verts appelés ceinture verte. Dans la perspective de développer la pratique sportive à Paris, qui est une ambition portée par la candidature aux Jeux, il est proposé la mise en place d'un sentier de randonnée qui ferait le tour

de Paris et dont l'aspect paysager serait particulièrement soigné et la biodiversité des espaces préservés, alliant sport et espace vert.

- **Création d'un parcours piétonnier et sportif emblématique sur la Ceinture Verte**

La Ceinture Verte de Paris se déploie sur plus de 35 km et traverse 38 portes. Une liaison paysagée entre les espaces verts et les espaces sportifs de cette Ceinture Verte sera aménagée avec un traitement particulier des traversées des portes de Paris ou leur contournement. **Ce cheminement constituera un parc paysagé sportif qui constituera, bois inclus, un parcours de type marathonien (42 km).** Celui-ci sera en cohérence avec tous les travaux en cours sur les trames vertes et bleues (Chemins de la Nature), la végétalisation de l'espace public et la révision du Plan biodiversité. Ce cheminement verdoyant s'adressera au plus grand nombre (piétons et sportifs, sur certaines portions cyclistes et rollers) et offrira la possibilité d'événements sportifs et conviviaux.

La mise en œuvre pourra commencer en 2018. Elle s'articulera autour d'actions de végétalisation des sites sportifs et des voies de liaison. Une analyse des travaux engagés avant 2018 sera prochainement conduite sur les sites sportifs et les zones d'aménagement proches de la Ceinture verte.

- **Amélioration et partage de la connaissance**

Mieux connaître la nature et la biodiversité est essentiel pour mieux la respecter : en se fondant sur la sensibilisation et la mobilisation, les inventaires participatifs permettent une meilleure valorisation et un plus grand respect des espaces végétalisés.

Les clubs et les sportifs seront incités à réaliser des **inventaires participatifs**. Un protocole d'inventaires sera établi avec le Muséum National d'Histoire Naturelle et les associations de sciences participatives. Une formation dédiée des sportifs volontaires sera faite par la DEVE. Pour favoriser cet objectif, les données acquises grâce aux inventaires participatifs et aux autres inventaires seront mises en valeur par des méthodes pédagogiques variées : expositions, affichage *in situ*, vidéo, site internet, etc. Il s'agira de mettre en valeur la qualité des espaces verts, la diversité de leurs ambiances naturelles et le nombre d'espèces animales et végétales présentes sur l'ensemble des emprises sportives parisiennes de la Ceinture Verte. Ces actions permettront de mieux valoriser les parcours végétalisés aménagés et de les transformer en véritables parcours touristiques Nature.

Calendrier, financement et parties prenantes

Pendant la phase de candidature : adoption du Plan biodiversité ; définition des actions à mener, des opportunités d'intervention (aménagements prévus de voirie, travaux dans les équipements sportifs de la ceinture verte, travaux d'amélioration de la qualité sanitaire de la Seine, etc.) et mobilisation des acteurs concernés ; budget participatif sur la végétalisation. **Jusqu'en 2020** : végétalisation renforcée de Paris. En 2020, Paris accueillera 100 ha de toitures et murs végétalisés, 30 ha d'espaces verts ouverts au public et 20 000 nouveaux arbres plantés. Grâce au budget participatif et au Permis de végétaliser, l'espace public sera davantage végétalisé, et ce, de manière participative. **Jusqu'à 2024** : réalisation des aménagements de la ceinture verte, de la Seine et des canaux.

Post jeux olympiques : les aménagements proposés bénéficieront aux parisiens sportifs et aux promeneurs au quotidien, que cela soit sur la ceinture verte ou le long des berges de la Seine et des canaux. Un grand nombre d'acteurs aura été sensibilisé à l'importance de la végétalisation de qualité et à son respect.

L'adjointe concernée est Pénélope KOMITES. Les directions concernées sont la DEVE et les directions des autres collectivités concernées par les aménagements.

Accélérer la mise en accessibilité de la ville

Dans le cadre de la candidature aux Jeux paralympiques, l'ensemble du territoire parisien se doit d'être irréprochable en matière d'accessibilité. Dans ce contexte, la Ville doit se fixer comme objectif l'accessibilité universelle d'ici 2024. Celle-ci devra également concerner les grands axes desservant les sites olympiques, en concertation avec les collectivités de Seine-Saint-Denis.

Ce que la ville fait ou prévoit déjà

La politique volontariste de la Ville en matière d'**accessibilité des établissements recevant du public** a porté ses fruits puisque 520 établissements recevant du public sont aujourd'hui accessibles sur un parc de 2 200 équipements. Il reste cependant encore beaucoup à faire pour atteindre les objectifs réglementaires de la loi du 11 février 2005 qui visait l'accessibilité complète à fin 2014. Afin de répondre aux impératifs de l'ordonnance du 27 septembre 2014, et soutenus par l'exécutif, les services de la ville ont engagé en 2015 une réflexion pour réaliser les **Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)** portant sur les ERP de la ville et du département : définition des stratégies selon les types d'ERP, définition des priorités et élaboration d'un calendrier budgétaire sur 9 ans.

S'agissant de l'**accessibilité de l'espace public**, la Ville de Paris procède, depuis 2012, à l'application du Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics parisiens (PAVE). Ainsi, chaque année, elle effectue un désencombrement des trottoirs et réalise un nombre important de travaux pour améliorer le niveau d'accessibilité des cheminements et des espaces publics afin que chaque usager, enfant ou âgé, avec poussette ou bagage, en situation de handicap provisoire ou permanent, puisse avoir une continuité dans la chaîne des déplacements.

L'effet accélérateur de la candidature : assurer l'accessibilité universelle de la Ville d'ici 2024 et des principaux axes desservant les sites olympiques

Paris devra d'abord être exemplaire en matière d'accessibilité des ERP, qu'ils soient municipaux, d'autres collectivités ou privés. Ainsi grâce au levier des Ad'AP, outre les établissements qui offrent des services aux parisiens, la plupart des équipements culturels, sportifs, les parcs et jardins prisés des touristes devront être en mesure d'accueillir les personnes en situation de handicap d'ici 2024. Un autre volet de l'accompagnement des personnes en situation de handicap passera probablement par **des services d'aide au choix d'itinéraires**, par des informations cartographiées sur les équipements selon le type de handicap, que ces services soient collaboratifs ou non, et la ville organisera son open data dans cette perspective.

La Ville devra également accélérer la mise en accessibilité de l'espace public et des moyens de transport. La DVD mène à un Plan Piéton Parisien qui consacrera un **volet important à l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite**. D'ici la fin de la mandature, la Ville souhaite améliorer et sécuriser les traversées piétonnes des personnes porteuses de handicaps visuels en programmant entre 2016 et 2017 la poursuite du remplacement des feux sonores défectueux qui équipent les carrefours. Au-delà de l'entretien de ses infrastructures, la Ville de Paris souhaite innover en la matière : après accord de l'État, elle a lancé fin 2015 une expérimentation visant à tester, en partenariat étroit avec les associations œuvrant pour l'accessibilité, des tapis traversants. Ces tapis traversants sont composés de reliefs permettant de guider tactilement les

personnes porteuses de handicaps visuels. Si cette expérimentation donne satisfaction, la Ville prévoit de déployer ce dispositif sur l'ensemble de son territoire améliorant ainsi sensiblement les traversées piétonnes pour les personnes non voyantes ou malvoyantes. De la même façon, elle expérimentera dans l'année 2016 des équipements (balises sonores par exemple) sécurisant les traversées complexes. Parallèlement, la Ville réalisera en lien avec la RATP les aménagements nécessaires à la mise en accessibilité des bus parisiens depuis les nouveaux abris voyageurs.

Enfin, les sites olympiques se situant en grande partie en Seine-Saint-Denis, il faudra veiller, en concertation avec les collectivités concernées, à la qualité et à l'accessibilité depuis ces sites (le stade de France, le Centre aquatique, le village olympique...) dans la continuité des cheminements piétons sur les axes majeurs qui empruntent les portes de Paris (porte d'Aubervilliers et porte de la Chapelle). Ceci pourrait s'accompagner d'une signalétique et d'un jalonnement innovants, adaptés aux personnes en situation d'handicap et compréhensibles par tous.

Calendrier, financement et parties prenantes

Pendant la phase de candidature et jusqu'en 2020 : deux premières périodes de réalisation des Ad'AP dans les ERP municipaux et départementaux, actuellement cadrées sur le PIM mais qui pourraient être renforcées budgétairement afin d'accélérer l'effectivité de cette politique. Tous les nouveaux projets, notamment d'équipements sportifs, sont réalisés dans le souci d'une accessibilité complète ; recherche de projets innovants pour le déplacement et l'accueil des PSH et mise en œuvre de pilotes.

Jusqu'à 2024 : dernière phase de réalisation de la programmation des Ad'AP, généralisation des projets innovants qui seront retenus.

Post jeux olympiques : amélioration de l'aménagement des ERP pour passer de l'adaptation réglementaire à la qualité d'usage.

Les travaux de mise aux normes des ERP sont d'ores et déjà budgétés au PIM mais basés sur des estimations qui émanent des diagnostics. Des compléments seront à arbitrer après les premières années.

Les adjoints concernés sont Bernard JOMIER, Christophe NAJDOVSKI et Jean-Louis MISSIKA. Les directions concernées sont la DPA, la DVD, les directions d'investissement exploitantes d'établissements recevant du public, la Mission Ville intelligente, la DAE et la DU.

Faire de l'activité physique dans l'espace urbain un outil de santé publique

Selon la manière dont il est conçu, l'urbanisme a un impact important, positif ou négatif, sur la santé des habitants. L'intégration de l'activité physique du quotidien dans les politiques d'urbanisme et de déplacement peut être de ce point de vue un outil de santé publique particulièrement efficace.

Ce que la ville fait ou prévoit déjà

La Ville de Paris s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan de santé environnementale, Paris Santé Environnement. Celui-ci s'inscrit dans un contexte régional et national où des plans similaires ont déjà été élaborés. L'ensemble de ce mouvement vise à agir sur les processus qui permettent que la santé des populations soit affectée de manière positive par les différents éléments de l'environnement. De plus en plus de recherches consacrées aux déterminants environnementaux de la santé confirment que **l'aménagement du territoire et l'urbanisme au travers notamment de la conception des espaces publics constituent des leviers majeurs d'amélioration de la santé urbaine.**

Le Plan parisien de santé environnementale consacre trois de ses quinze actions aux enjeux d'urbanisme et de santé :

- **mieux intégrer la santé dans les projets d'urbanisme et les espaces publics** : intégrer les leviers de la ville-santé dans les documents de cadrage (cahiers des charges) des opérations urbaines (construction/rénovation de l'existant) ; diversifier les équipes de travail pour développer l'appropriation des enjeux de santé par les professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement ;
- **gérer les établissements de la Ville de façon exemplaire** : beaucoup d'ERP parisiens, accueillant notamment des publics sensibles, se trouvent à proximité de grandes voies de circulation et sont par conséquent fortement exposés à la pollution atmosphérique et aux nuisances sonores. De plus, certaines opérations de rénovation thermiques et acoustiques peuvent avoir comme effet non anticipé un mauvais renouvellement de l'air intérieur, portant préjudice à la santé respiratoire des usagers. Il est nécessaire de mener des recherches approfondies et d'intégrer ces enjeux en amont dans les décisions. La Ville pourrait mener une réflexion particulière sur les établissements recevant du public (ERP) qui seront construits et/ou rénovés dans le cadre des Jeux (qualité de l'air intérieur, exposition à la pollution atmosphérique, au bruit, pollution des sols...) ;
- **évaluer les impacts sur la santé pour les projets urbains structurants et les requalifications des espaces publics** : les évaluations d'impacts sur la santé (EIS) sont définies comme une combinaison de procédures, méthodes et outils par laquelle une politique, un programme ou un projet peuvent être jugés selon leurs effets potentiels sur la santé de la population et la distribution de ces effets au sein de cette population. C'est une démarche participative, en associant à chaque étape l'ensemble des parties prenantes concernées par la politique ou le projet.

Le Plan parisien de santé environnementale prévoit explicitement de consacrer une EIS aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024, dans la lignée de Londres qui en 2012 en avait mené une (sur les travaux de son réseau de transports).

La Ville de Paris s'est aussi engagée dans la co-construction d'un Plan Piéton, qui devrait être soumis au Conseil de Paris à l'automne 2016. Le futur plan vise à mieux prendre en compte le mode de déplacement majoritaire à Paris en **offrant aux parisiens un plus grand confort de la marche** et en augmentant l'agrément d'une pratique à la fois économe, efficace, favorable à la santé, à l'environnement, au commerce, à la vie sociale et à l'attractivité du territoire. Dans le même temps le futur plan vient répondre aux aspirations des parisiens, exprimées notamment à l'occasion du Budget participatif, en faveur d'une plus grande attention portée aux piétons, aux fonctions sociales de la rue et au bien-être dans l'espace public. Une attention particulière sera portée aux enjeux liant la marche, le sport et la santé. Le Plan Piéton fournira en effet une boîte à outils, intégrant notamment des dispositifs d'incitation à la marche et au sport urbain déclinés sur des parcours piétons sur le territoire parisien.

L'effet accélérateur de la candidature : faire de l'activité physique dans l'espace urbain un outil de santé publique

- **lancer une évaluation d'impact sur la santé du projet parisien.**

Les Jeux sont un évènement majeur qui peut avoir de multiples impacts sur la santé : promotion de la pratique sportive, réalisation d'infrastructures, mouvements de population, questions de sécurité, etc.

En tant qu'outil d'aide à la décision, une EIS permet de retenir les solutions les plus favorables à la santé, pour des projets dont l'objectif premier n'était pas l'amélioration de celle-ci. Rappelons à cet égard qu'une EIS avait été réalisée pour les Jeux de Londres. L'ambition de cette proposition est de **contribuer à garantir l'excellence du projet parisien** au regard des critères environnementaux et de santé ;

- **transformer la signalétique « marche » de la Ville dans une optique incitative.**

Aujourd'hui, de nombreux panneaux indiquent à Paris les itinéraires piétons en direction des lieux, sites ou monuments de la Ville. Néanmoins, ces panneaux mériteraient de donner des **informations complémentaires, notamment sur le temps « piéton »** (ou vélo) entre les différentes destinations, **ce qui permettrait, au-delà de la livraison d'informations, de promouvoir la marche dans Paris**. De la même façon, un travail pourrait être engagé avec les partenaires de la Ville afin de mettre en valeur les distances de marche entre certains lieux, en alternative aux autres transports (temps de marche entre deux stations de métro ou de tramway, par exemple) ;

- **adapter les parcours sportifs à la remise en forme et aux pratiques sportives douces.**

Plusieurs parcours sportifs vont être créés dans Paris. Ils seront réalisés pour permettre une diversité de pratiques : pour les sportifs les plus aguerris mais également pour inciter les débutants avec des nouveaux équipements ou agrès de remise en forme. Une signalétique numérique adaptée permettra d'identifier ces parcours et équipements dans une démarche Open Data pour permettre leur utilisation par les start-ups ou les applications de smartphone ;

- mener une **campagne de promotion des pratiques pour augmenter l'activité physique** dans les activités quotidiennes.

La pratique de la marche est bénéfique pour la santé. Elle est notamment possible sur le lieu de travail, à travers le suivi de pratiques simples : éviter autant que possible de prendre les ascenseurs, privilégier les déplacements piétons ou cyclables pour les réunions... La promotion de ces pratiques commencerait par une campagne de communication dans les locaux administratifs de la Ville, et notamment l'Hôtel de Ville ;

- s'appuyer sur les compétitions sportives pour inciter les personnes éloignées du sport à se mettre ou remettre à la pratique.

Les manifestations sportives parisiennes dans l'espace public (course à pied, cyclisme, randonnées ...) connaissent un essor important. La Ville de Paris travaillera avec les organisateurs à des programmes adaptés d'accompagnement avant les épreuves. Ces programmes permettront aux Parisiens qui ne pratiquent pas le sport, de découvrir l'épreuve, de s'entraîner pour y participer et ensuite de pouvoir éventuellement continuer dans une association ou un club sportif.

Calendrier, financement et parties prenantes

Pendant la phase de candidature : engagement et réalisation d'une évaluation d'impact sur la santé à la fin de l'année 2017. **Jusqu'en 2020** : suivi des impacts réels du projet et de la mise en œuvre des recommandations.

Jusqu'à 2024 : poursuite du suivi des impacts et de la mise en œuvre.

Mise en place des mesures « signalétique » et de promotion de la pratique dès 2017, avec élargissement progressif.

Des moyens financiers (estimés à 250 000 €) seront à prévoir pour mobiliser des prestations externes ou des partenariats scientifiques. L'intervention de l'Observatoire régional de santé pourrait être prévue dans ce cadre. La participation financière des autres collectivités est à définir.

Les adjoints concernés sont Bernard JOMIER, Christophe NAJDOVSKI, Jean-Louis MISSIKA, Célia BLAUUEL et Jean-François MARTINS. Les directions concernées sont la DASES, la DU, la DVD, la DJS et la DPA.

PARIS MÉTROPOLITAIN

Développer la continuité cyclable jusqu'aux sites olympiques

La politique parisienne en matière de mobilité durable, et notamment cyclable, est très volontariste. L'objectif, d'ici 2020, est que la **part des déplacements à vélo atteigne 15% du total des déplacements** (contre 5% actuellement).

Le projet de territoire que constitue la candidature olympique et paralympique est l'occasion de concevoir une politique de mobilité durable à de nouvelles échelles, prenant mieux en compte la réalité des trajets métropolitains.

Ce que la ville fait ou prévoit déjà

Paris vient de dévoiler son projet de Plan Vélo pour la mandature 2015-2020, prévoyant d'y consacrer un investissement de 150 millions d'euros. Ce Plan Vélo très ambitieux prévoit notamment de doubler le linéaire d'aménagements cyclables, de créer un réseau express vélo (le REVe : pistes vélos larges et sécurisées sur de grands axes structurants parisiens) et de développer et diversifier les services à destination des cyclistes.

Il est par ailleurs prévu dans cette mandature de prolonger les itinéraires cyclables à la plupart des Portes de Paris pour les relier aux aménagements cyclables prévus ou envisagés par les collectivités voisines (exemple de la RD 920 à la porte d'Orléans, de l'avenue du Roule à Neuilly dans le prolongement de la Porte des Ternes ou de l'avenue de la Porte de Clichy).

L'apaisement général de la circulation avec la généralisation des Zones 30 sur l'ensemble du territoire parisien facilitera également la pratique cycliste, en systématisant les double-sens cyclables et en généralisant le « tourne-à-droite au feu rouge ».

Paris a par ailleurs mis en place dès 2007 un service de location de vélos en libre-service « Vélib ». Ce premier contrat, étendu en 2009 à toutes les communes riveraines (dans la limite de 1,5 km au-delà de son territoire) arrive à échéance en février 2017. Le prochain contrat en cours de préparation envisage de donner à Vélib une dimension encore plus « métropolitaine » et devrait permettre de proposer une offre de Vélos à Assistance Électrique en libre-service. La souplesse de mise en place de stations « provisoires » devra permettre d'adapter le service Vélib' aux besoins de déplacements engendrés par les Jeux.

L'effet accélérateur de la candidature : une continuité métropolitaine dans les transports doux

Il est indispensable que les différents sites Olympiques puissent être facilement accessibles à la fois via des modes de transports en commun adaptés, mais aussi via les formes de mobilité douce, notamment la marche à pied et la bicyclette.

Le développement métropolitain du Vélib, avec la réalisation de nombreuses stations sur ce territoire y contribuera. Il devra être complété par un développement cohérent du réseau cyclable sur ce même territoire, au-delà donc du seul territoire parisien.

A l'horizon 2020, le réseau de pistes et bandes cyclables sera très complet dans Paris intramuros (passant de 700 km à 1400 km d'ici 2020), se prolongeant dans les communes de proche couronne sur plusieurs axes.

Le dossier de candidature aux Jeux prévoit l'utilisation du Stade de France, ainsi que la construction du Centre Aquatique, du Village Olympique et du Centre de Presse International en Seine Saint Denis, à quelques kilomètres des portes de Paris. Le Canal de Saint Denis -ouvrage de la Ville de Paris- parcourt ce territoire. Ses berges appartiennent au domaine fluvial de la Ville et constituent des voies de communication d'ores et déjà partiellement aménagées en promenades piétonnes et cyclistes.

Outre l'enjeu évident de desserte cyclable du stade de France, du centre des médias et du village olympique, et du stade nautique groupés dans le même secteur géographique, le site de l'Arena 92, à Nanterre dans les Hauts-de-Seine est à relier au Réseau Express à Vélos parisien, en le prolongeant via Neuilly jusqu'à la Défense. Dans ce dernier cas, la candidature de Paris pourrait jouer un rôle important afin d'impulser cette démarche auprès des acteurs concernés (État, CD92, EPADESA).

Au-delà de ces sites, cette ambition mériterait d'être étendue à l'ensemble du territoire métropolitain avec l'ouverture de pistes cyclables protégées largement dimensionnées et l'offre d'un service conséquent de stationnements vélo, avec des arceaux simples.

Calendrier, financement et parties prenantes

Pendant la phase de candidature : pour le Vélib, création du syndicat d'étude permettant d'associer les communes métropolitaine à la réflexion, de définir les besoins et de lancer la consultation, et déploiement du nouveau service Velib 2, mise en place des premiers liens hors du périphérique pour les pistes cyclables.

Jusqu'en 2024 : aménagements cyclables au-delà de Paris jusqu'aux sites et métropolisation du Vélib.

150 millions d'euros sont déjà inscrits à la programmation d'investissement de la mandature (PIM) pour le Plan Vélo. En ce qui concerne le Vélib, les frais relatifs au fonctionnement du syndicat d'études sont déjà inscrits sur le budget primitif 2016 de la ville de Paris. La mise en place du service entraînera des frais de fonctionnement qui devraient être répartis entre les usagers, les différentes collectivités adhérentes et éventuellement d'autres sources de financement dont l'identification est en cours. Les adjoints concernés sont Christophe NAJDOVSKI et Célia BLAUDEL (canaux). Les directions concernées sont la DVD et les directions des autres collectivités pour les continuités cyclables.

Renforcer les liens avec les territoires de Seine-Saint-Denis via un conventionnement multithématique

La Ville de Paris s'est engagée dans une politique ambitieuse de coopération depuis 2001. Ainsi, de nombreux partenariats ont été noués entre la Ville, les communes, les Départements et désormais les Établissements Publics Territoriaux. La poursuite de ces coopérations renforce le rôle et la place de Paris dans la construction métropolitaine. C'est dans ce contexte de coopération que des partenariats privilégiés ont été noués depuis plusieurs années avec le Département de la Seine-Saint-Denis, le territoire de Plaine Commune ou encore le territoire d'Est Ensemble.

Dans le cadre de la candidature aux Jeux olympiques et paralympiques portée par Paris, avec la Seine-Saint-Denis, et en grande partie sur le territoire de Plaine Commune, les trois collectivités ont souhaité accompagner le dossier de candidature par une convention tripartite qui mette en avant leurs valeurs communes en matière sociale et environnementale, en se servant de ce projet d'envergure comme d'un accélérateur de certaines politiques publiques.

Ce que la ville fait ou prévoit déjà

En septembre 2013, une convention de coopération a été signée entre Paris et la Seine-Saint-Denis. Il s'agissait pour ces deux territoires de se donner les moyens d'agir à la bonne échelle sur des politiques aussi stratégiques que le logement, l'urgence sociale ou la transition énergétique, pour œuvrer au développement d'une métropole attractive, solidaire et durable. Les deux collectivités se sont engagées sur un partenariat organisé autour de cinq grands axes de coopération (déclinées en 27 actions concrètes) : la solidarité, l'attractivité, la transition énergétique, la culture et le savoir, l'innovation en matière d'action publique.

La coopération entre Paris et Plaine Commune est également ancienne. Un premier accord avait été formalisé pour le soutien de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques de 2012. Depuis, les contacts, les échanges n'ont jamais cessé. C'est ainsi qu'un important accord est intervenu entre Paris et Plaine Commune pour la réalisation du quartier intercommunal de la Gare des Mines, en cours de réalisation.

Le projet de Quartier international universitaire du Grand Paris et le projet Campus Condorcet, qui doivent avoir chacun une implantation principale sur le territoire de Plaine Commune et une implantation secondaire à Paris, ont permis de resserrer les liens. La Ville de Paris a également été associée au projet de Cluster de la création lancé par Plaine Commune.

À la suite du travail effectué, les deux entités ont décidé d'élaborer une convention de coopération qui a été adoptée en juin 2015 par leurs assemblées délibérantes. Parmi les objectifs fixés par cette convention figurent notamment la réduction de la part modale des déplacements automobiles, la mise en place de politiques concertées pour lutter contre la pollution de l'air, le développement d'une desserte fret innovante, le portage commun de projets d'aménagement ou de nouvelles lignes de transports en commun reliant les deux territoires.

L'effet accélérateur de la candidature : adopter une convention multithématique avec les collectivités de Seine-Saint-Denis

Paris, le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, Plaine Commune et Paris Terres d'Envol ont souhaité accompagner la candidature aux Jeux par une convention multipartite afin d'accélérer certaines politiques publiques. Les actions auxquelles elle donnera lieu, visibles sur le territoire, permettront de renforcer les échanges entre les habitants de ces collectivités et par là même, de les fédérer autour d'un projet de territoire commun. Cela contribuera également à l'adhésion du plus grand nombre à cet événement.

Les projets qui vont pouvoir être accélérés grâce à la candidature aux Jeux et à cet engagement fort des collectivités porteront sur : la Seine et les Canaux ; le renforcement des liens entre les territoires avec une politique accélérée en termes de continuité cyclable, de développement de l'offre en transport en commun, et de trames vertes ; la mobilisation de la jeunesse ; la santé par le sport ; l'accélération de l'innovation économique et sociale.

Calendrier, financement et parties prenantes

De janvier à juillet 2016 : élaboration de cette convention multipartite avec les services des collectivités afin de définir des actions communes à réaliser à court terme (2016-2017) et des actions communes à réaliser à moyen terme (2018-2024). Juin 2016 : passage de la convention en Conseil de Paris et signature de la convention par les élus des collectivités dans le cadre de la semaine olympique. Les mesures se déploieront progressivement en fonction de leurs agendas spécifiques.

Les adjoints concernés sont multiples, en fonction des thèmes des mesures. Les directions concernées sont la Mission Métropole du Grand Paris (Secrétariat Général), la DJS, la DVD, la DAC, la DU, la DAE et la DEVE.

Construire les coopérations des assemblées de jeunesse de la Métropole

À l'occasion des avis rendus sur le plan antipollution, le contrat de ville et le plan vélo, le Conseil Parisien de la Jeunesse (CPJ) a montré son attachement à ce que les politiques parisiennes se construisent en prenant en compte les habitants des communes limitrophes.

Soutenant la demande du Conseil Parisien de la Jeunesse que soit organisée une « rencontre métropolitaine des conseils de jeunes », la Maire de Paris a souhaité qu'elle soit une occasion pour les jeunes d'apporter leur contribution à la question métropolitaine et à la mobilisation autour de la candidature aux Jeux Olympiques et Paralympiques. Cette rencontre pourrait préfigurer une instance pérenne de la jeunesse métropolitaine.

Ce que la ville fait ou prévoit déjà

Les membres du CPJ ont souhaité qu'une « Rencontre métropolitaine des conseils de jeunes » soit organisée afin de permettre aux membres de ces instances d'échanger sur leurs pratiques, d'être sensibilisées à la construction de la métropole parisienne et de débattre avec les élus de la gouvernance de ce nouvel échelon territorial.

Dans la lettre de saisine qu'elle a adressée aux membres du CJP le 2 décembre 2015, la Maire de Paris a soutenu cette demande et proposé que cette dernière permette de produire un rapport de propositions sur : 1/ l'appropriation par la jeunesse de la métropole et sa mobilisation dans le cadre de la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques. 2/ L'avenir du boulevard périphérique en imaginant ce que pourrait être le périphérique de demain et la façon dont nous pourrions le faire évoluer dans le cadre du Grand Paris.

L'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (Anacej), à laquelle la Ville est adhérente depuis 2001, a recensé 48 communes adhérentes à Paris Métropole accueillant dans leur conseil d'enfants et de jeunes des jeunes de 16 ans ou plus.

L'organisation de cette rencontre métropolitaine est prévue pour 2016.

L'effet accélérateur de la candidature : créer une instance de la jeunesse métropolitaine pérenne

La rencontre Métropolitaine pourrait être l'occasion de favoriser un rapprochement avec les instances consultatives/participatives de jeunesse mises en place par le Conseil départemental et des communes de Seine-Saint-Denis, territoire fortement impacté par le projet olympique, ainsi que par les autres conseils départementaux de la métropole.

Enfin, la rencontre pourrait préfigurer la création d'une instance associant de manière pérenne les jeunes à la gouvernance de la métropole et au suivi du projet olympique. Cette instance pourrait prendre la forme d'un conseil métropolitain de la jeunesse ou d'une assemblée métropolitaine de la jeunesse rassemblant des représentants des instances existantes.

Calendrier, financement et parties prenantes

2^e semestre 2016 : organisation de la rencontre et remise d'un rapport de propositions à la Maire de Paris et aux autres présidents d'exécutifs.

Le financement de l'organisation à périmètre initial de cette rencontre est prévu sur le budget 2016 de la DJS. Néanmoins, en fonction de l'ampleur donnée à cette rencontre, son éventuelle récurrence et la mise en place de modalités permettant d'associer durablement les jeunes à la gouvernance de la métropole parisienne, des budgets complémentaires devront être identifiés.

L'adjointe concernée est Pauline Véron et la direction, la DJS.

Dynamiser le lien urbain entre Paris et la Seine-Saint-Denis

Les grands territoires de projets urbains parisiens sont pour la plupart situés aux franges de Paris. Depuis 2001, liens urbains, fonctionnels, programmatiques avec les territoires voisins de la Métropole se sont renforcés, au gré des partenariats et de projets communs, dans l'objectif de réduire les inégalités territoriales

Il s'agit à terme **d'effacer la barrière du boulevard périphérique et de créer de la continuité urbaine** en améliorant la fluidité des échanges, par des couvertures aux endroits appropriés (Porte des Lilas, Porte de Vanves) et par des programmations d'équipement publics métropolitains, rayonnant au-delà même de l'arrondissement.

Ce que la ville fait ou prévoit déjà

Depuis 2014, on assiste à une montée en puissance de cette démarche avec le développement de nombreux territoires de projet dans le nord de Paris, à l'interface de la Seine-Saint-Denis, sur des projets touchant tant à l'urbanisme, qu'à l'économie, aux espaces verts ou au sport. Les équipes de développement local, dans le cadre de la politique de la ville, sont associées à la concertation de ces projets, afin de répondre aux attentes des habitants. La Porte Pouchet, première porte profondément transformée autour d'une place aux portes de Paris, sera ainsi livrée fin 2017. Bordée par Paris, Clichy et Saint-Ouen, elle développe une programmation mixte dont 285 logements neufs et développe une grande place publique qui glisse vers le nord sous le périphérique.

La vision métropolitaine dans la dynamique impulsée par le projet de l'arc de l'innovation, consiste notamment à transformer **les Portes de Paris en futures « Places du Grand Paris »**.

L'effet accélérateur de la candidature

La Porte de Saint Ouen : un lien urbain renforçant les liaisons douces entre Paris et le Village Olympique

La Porte de Saint Ouen sera la porte d'entrée vers le quartier des Dock de Saint-Ouen. Des interventions fortes sont d'ores et déjà engagées avec la démolition de la tour de logements à l'aplomb du Boulevard périphérique permettant de développer d'ici 2024 un quartier mixte, et de faciliter les traversées piétonnes et vélo via la plantation des rues et la mise en place de pistes cyclables. Ainsi, un nouveau travail d'atelier pourra être lancé sur la porte de Saint Ouen, en accord avec la Ville de Saint Ouen, Plaine Commune et la Seine Saint Denis afin de repenser l'aménagement à court, moyen et long terme, en intégrant le facteur olympique.

La Porte de la Chapelle : renforcer la dynamique de l'axe historique Paris / Saint-Denis :

La Porte de la Chapelle enclenche sa mutation avec au Sud-Ouest, l'opération « Chapelle international », quartier mixte innovant en chantier, au Nord-Ouest la construction prochaine de la faculté Condorcet, pôle étudiant majeur longée par un large mail vers Saint-Denis, au Nord-Est le développement de la Gare des Mines avec près de 2000 logements à forte composante étudiante. Cette transformation permettra l'amélioration des liens d'est en ouest, déjà pacifiés en partie par le tramway.

La porte de la Chapelle joue aujourd'hui un échangeur autoroutier entre le boulevard périphérique et l'autoroute A1. La présence des infrastructures et l'étranglement de l'espace impactent fortement le lien Paris-Saint-Denis qui est sacrifiée, notamment pour les piétons, les vélos et les bus. Une hypothèse de requalification de la porte, en cours d'étude, consiste à favoriser les liens piétons et mobilités douces Paris-Saint-Denis en réduisant en partie la fonction routière de la porte.

Ce réaménagement s'inscrit dans la continuité du projet de la ville de Paris de requalifier l'axe rue de la Chapelle, rue Marx Dormoy en faveur des piétons, des bus et des taxis (création d'un couloir bus sur l'ensemble de l'itinéraire). Enfin, les espaces au sol libérés pourront être partiellement construits (installation de services et d'activités). La porte de la Chapelle pourrait également être intégrée dans l'appel à projet « réinventer la métropole ».

La Porte de la Villette : améliorer le lien urbain entre Paris, Pantin et Aubervilliers

La transformation de la Porte de la Villette a l'ambition de supprimer le rond-point routier et de créer une place urbaine s'inscrivant dans l'axe historique de la RN 2 jusqu'à l'avenue de Flandres. La démolition préalable des locaux occupés par la Préfecture de Police, en les relogant dans des bâtiments plus compacts permettra d'enclencher la transformation de cette zone. À l'est de l'avenue de la porte de la Villette, la restructuration du site ferroviaire établira une liaison avec l'Eco--quartier prévu à Pantin. La Ville de Paris soutient également le projet d'une nouvelle ligne de transports en commun en site propre, le « TZEN'2 », porté par le STIF et le département de Seine-Saint-Denis, qui prévoit à l'horizon 2020 un réaménagement ambitieux de la RN3 depuis la Porte de Pantin jusqu'à Pavillons-sous-Bois. Dès à présent, des premiers travaux de requalification piétons et vélos d'un passage sous le périphérique, accompagnés par l'installation d'une œuvre d'art seront engagés, financés dans le cadre du budget participatif. La porte de la Villette pourrait également être intégrée dans l'appel à projet « réinventer la métropole ».

La requalification de la porte de la Villette permet de faire le lien avec le Canal Saint-Denis, qui pourrait intégrer une future liaison cyclable vers le Stade de France et avec la RN2 qui pourrait muter en boulevard urbain pour desservir le Centre des Médias et le village des Médias prévus à Dugny-Le Bourget. Elle fait également le lien avec la Parc de la Villette qui sera un site olympique et paralympique et un lieu de célébration des Jeux.

Calendrier, financement et parties prenantes

Pour les secteurs PNE, poursuite des ateliers de définition des actions en liaison avec les différents acteurs et la population concernée et livraison d'une partie des réalisations d'ici 2024. Pour la porte de Saint-Ouen, l'atelier partagé pourrait être lancé avant mi-2017. Une étude de trafic pourrait être faite pour l'automne 2016 pour estimer l'impact des aménagements prévus pour le secteur Chapelle.

S'agissant du budget : lancement d'études *ad hoc* sur la porte de Saint Ouen (pas dans le budget DVD à ce jour) ; budget d'investissement pour l'aménagement de la porte de Saint Ouen (pas dans le PIM à ce jour). L'étude de trafic pour le secteur Chapelle peut être estimée à environ 50 k€. Les aménagements prévus à court terme, dès 2016/2017 sur les portes Chapelle et Villette sont estimés à respectivement 50 k€ et 500 k€. Ils sont prévus sur le budget participatifs 2015 vélo et piéton.

Les adjoints concernés sont Jean-Louis MISSIKA, Colombe BROSSEL, Christophe NAJDOVSKI et Pénélope KOMITES. Les directions concernées sont : la DU, la DVD, la DEVE, la DAE et la DDCT.

Aménager les canaux en lien avec les territoires de Seine-Saint-Denis

Après avoir beaucoup travaillé sur l'aménagement du canal de l'Ourcq, la Ville de Paris souhaite approfondir son travail sur le canal Saint-Denis, lien physique majeur entre les territoires parisien et séquano-dyonisien, et reliera différents sites olympiques, dont le Stade de France et le centre aquatique. En concertation avec les territoires de Seine-Saint-Denis, la Ville souhaite lui donner un nouveau visage et de nouvelles fonctions, à vocation culturelle, touristique et de loisirs.

Ce que la ville fait ou prévoit déjà

Le territoire du Canal de l'Ourcq, dans sa partie «grand gabarit», qui s'étend de Paris aux Pavillons-sous-Bois sur 11 km, voit son avenir influencé par de nombreux acteurs, notamment la ville de Paris en tant que propriétaire des canaux, et le Territoire d'Est Ensemble, qui pilote l'aménagement des quartiers qui bordent le canal, nécessitant une coordination des actions.

Ainsi, l'ensemble des collectivités concernées par le Canal de l'Ourcq ont souhaité se doter d'une charte du paysage, des usages et de l'aménagement du canal de l'Ourcq, lors de la conférence de l'alliance « l'Ourcq en mouvement » de juin 2013. La charte a été réalisée dans un cadre partenarial par l'Apur et elle est le résultat d'une réflexion collective menée par Est Ensemble, le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis et la Ville de Paris en lien avec les communes de Pantin, Bobigny, Romainville, Noisy-le-Sec et Les Pavillons-sous-Bois. La Charte est conçue comme un outil pour la construction d'un projet commun sur le canal qui propose à la fois la définition d'un fil directeur nécessaire à la construction du contenu du projet d'ensemble et un cadre de dialogue entre l'ensemble des acteurs. Les actions figurant dans la charte contribuent ainsi à faire percevoir le territoire RN3/Canal et plus largement la plaine de l'Ourcq comme un site majeur et significatif pour la construction de la métropole.

L'effet accélérateur de la candidature : faire du canal Saint-Denis un outil de couture urbaine entre Paris et la Seine-Saint-Denis

Le concept de la Candidature Paris 2024 se fonde sur le renforcement du lien entre Paris et la Seine-Saint-Denis. Les deux canaux : Saint-Denis et Ourcq sont des liens physiques majeurs entre nos deux territoires et qui nécessiteraient d'être renforcés en vue des Jeux. Le canal Saint-Denis est particulièrement concerné par le concept des opérations puisqu'il dessert le stade de France et le Centre aquatique envisagé.

De plus, le site de la Villette a été choisi comme l'une des centralités du 1^{er} dossier de candidature, via l'utilisation du Zénith pour les Jeux olympiques et paralympiques et la grande halle de la villette pour les jeux paralympiques. Le Parc servirait également de grand « live site » et de lieu de célébration.

Ainsi, en s'inspirant d'un travail similaire qui a été fait sur le canal de l'Ourcq, sera réalisée une charte pour le canal St Denis entre le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, Plaine Commune et Paris. L'objet de cette charte sera de faire un état des lieux des différents usages du canal et de ses berges (loisir, mobilité, logistique...) et de mettre à plat les priorités de chaque acteur afin de définir une vision prospective commune du développement du canal sur plusieurs sujets : mobilité (vélo, bateau, logistique, desserte des nouvelles

centralités de transports liées à l'arrivée du GPE), utilisation des berges pour parcours sportif, animations, aménagement, vocation touristique du canal (ex. accès à la basilique Saint Denis)... Le tout s'appuierait sur le travail d'ensemble de Plaine Commune en matière d'aménagement et pourrait donner lieu au financement des trois collectivités concernées d'une étude de l'APUR.

Par ailleurs, un travail spécifique pourrait avoir lieu avec l'Etablissement public de la Villette, Plaine Commune, Est-ensemble et le CD93 sur l'animation culturelle du parc de manière pérenne ou temporaire. Par exemple, un travail autour d'un parcours de street art pourrait être engagé afin d'incarner le lien entre le territoire parisien et séquano-dionisien via le cheminement des deux canaux.

Calendrier, financement et parties prenantes

2016 : avril – septembre : travail avec l'APUR sur l'étude des usages et élaboration de la charte. **2017** : La Villette et les deux canaux, fête de l'olympisme en juin, utilisation des folies pour des démonstrations sportives et animation culturelle sur les canaux, premiers aménagements en vue de la liaison cyclable sur le canal Saint-Denis vers le Stade de France.

Jusqu'en 2024 : aménagements des ports logistiques, des berges et mises en place des animations culturelles.

L'étude APUR co-financée par les différents acteurs pourrait s'élever à 30 000 euros. Sur la base de ce travail 2016, sera élaboré dans un second temps un plan d'investissement des 3 collectivités sur la période 2016-2024.

Les adjoints concernés sont Célia BLAUDEL et Christophe NAJDOVSKI et les directions la DVD, les services de canaux, la DU et l'Apur.

Valoriser l'histoire olympique de la Métropole

Ville hôte des Jeux de 1900 et de 1924, lieu de naissance de Pierre de Coubertin, et candidate pour la quatrième fois depuis 1992, Paris entretient une relation historique avec l'olympisme. Cette histoire olympique est porteuse d'un héritage matériel et immatériel largement méconnu, et déjà métropolitain.

Ce que la ville fait ou prévoit déjà

A la faveur de la candidature de Paris 2024, une action consistant à valoriser le patrimoine olympique permettrait d'illustrer l'intérêt (culturel, architectural, urbain et sociétal) des jeux et des candidatures olympiques.

Par ailleurs, cette action participera à la fois à la mobilisation en faveur de la candidature de Paris 2024, à la valorisation d'un pan de l'histoire parisienne et à la « diplomatie olympique » de la Ville, notamment dans le cadre de son adhésion récente à l'Union Mondiale des Villes olympiques.

L'effet accélérateur de la candidature : mieux faire connaître l'histoire olympique de la Métropole

Afin de mettre en valeur l'histoire olympique et métropolitaine de Paris, une exposition pourrait rassembler une trentaine de panneaux « dibond » représentant les Jeux de 1924 et leur héritage à travers des photographies, reprographies, unes de journaux, plans etc.

Elle permettrait de mettre en valeur l'héritage **en matière d'équipements sportifs** (piscine des Tourelles - aujourd'hui Georges Vallerey, stade olympique de Colombes etc) ; de **patrimoine artistique** (œuvres de Jean Giraudoux, Henry de Montherlant, Paul Claudel, Maurice Ravel, Fernand Léger etc.) ; et de **progrès sociétaux** (création du fleuret féminin, première médaille à un athlète noir).

Par ailleurs, elle démontrera que, dès cette époque, notamment sous l'impulsion de Pierre de Coubertin, les Jeux ont été un **vecteur de rapprochement entre Paris et ses communes limitrophes** grâce aux sites olympiques de Versailles, Saint-Cloud, Bagatelle, Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux, Meudon.

À l'exception d'un panneau introductif, largement composé de textes, l'exposition accorderait une large part aux contenus visuels et graphiques, éventuellement enrichis de contenus interactifs.

Traduite en plusieurs langues, elle serait destinée à tous les publics parisiens, résidents et visiteurs.

Cette exposition, dont le commissariat pourrait être assuré conjointement par le Comité d'histoire de la Ville de Paris et le Comité national olympique et sportif français, pourrait être organisée dans un premier temps sur les grilles de l'Hôtel de Ville durant l'été 2017.

Dans un second temps, **elle pourrait être proposée à l'ensemble des municipalités de la métropole qui ont accueilli les Jeux en 1924** et qui pourraient accueillir à nouveau en 2024 des sites olympiques, avant d'être proposée aux mairies d'arrondissement qui souhaiteraient l'accueillir, et à toute autre partie prenante intéressée.

Enfin, en cas de victoire de Paris, elle pourrait être à nouveau exposée et éventuellement enrichie au moment de l'accueil des Jeux, en 2024.

Par ailleurs, plusieurs actions pourraient être engagées pour mettre en valeur la relation historique de la Ville de Paris avec l'olympisme dans l'espace public. D'une part, il pourrait s'agir d'installer des panneaux « Histoire de Paris » à proximité des sites olympiques de Paris 1924, notamment la piscine Georges Vallerey, l'hippodrome d'Auteuil, le Stade Pershing, et le vélodrome Jacques-Anquetil. D'autre part, il pourrait s'agir **d'inscrire une mention et l'emblème olympique sur certains sites olympiques, voire certains panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération**, notamment sur les axes routiers les plus empruntés par des visiteurs internationaux.

Calendrier, financement et parties prenantes

Premier semestre 2016 : conception de l'exposition et des autres actions de valorisation. **Été 2017** : inauguration de l'exposition sur les grilles de l'Hôtel de Ville et des autres dispositifs de valorisation dans Paris.

3^{ème} trimestre 2017 : transfert de l'exposition sur les sites volontaires de la métropole

Le coût prévisionnel de l'exposition Paris 1924 s'élève de 30 à 50 000 euros (selon les droits à payer pour les photographies), et celui des autres actions de valorisation à 15 000 euros, soit un total de 45 à 65 000 euros.

Catherine VIEU-CHARIER sera pilote de cette action, avec Bruno JULLIARD et Jean-François MARTINS.

La DICOM, la DAC et la DJS participeront à sa mise en œuvre.

Mobiliser l'Arc de l'innovation sur le thème du sport

Lancé à Montreuil en décembre 2015 par la Ville de Paris, les communautés d'agglomération de Seine-Saint-Denis (Est Ensemble, Plaine Commune, Seine Amont et Val de Bièvre) et une vingtaine de collectivités, l'Arc de l'Innovation constitue l'un des grands chantiers de la Métropole des projets.

Projet de territoire et ambition internationale, il vise à la fois à effacer la frontière urbaine que constitue le boulevard périphérique et à positionner le Grand Paris comme une référence mondiale de l'économie de l'innovation et de la créativité.

Trait d'union entre Paris et la Seine-Saint-Denis, l'Arc de l'innovation traduit la volonté de coopérer et d'investir ensemble pour proposer un nouveau modèle de développement économique sur des territoires à fort potentiels.

Ce que la ville fait ou prévoit déjà

Sur un territoire allant de la porte Pouchet à la porte de Vanves, de Saint-Ouen à Malakoff, en passant par l'Est, l'Arc de l'innovation a pour objet de mobiliser massivement les investissements publics et privés en faveur de l'innovation et de la création d'emplois.

Il consiste à réunir une communauté d'acteurs, privés et publics, en mobilisant le foncier disponible et en faisant la part belle à l'expérimentation, pour faire émerger un **pôle exceptionnel d'attractivité économique, au cœur des quartiers populaires**. A ce jour, près de 300 sites ont été identifiés (soit lieux existants soit lieux en projet).

Ce projet a été conçu avec le soutien du groupe Caisse des Dépôts, qui investira un montant de 300 millions d'euros dans les projets d'ici 2020.

L'effet accélérateur de la candidature : renforcer l'attractivité de ce territoire en mobilisant l'innovation sur le bâti sportif et les espaces publics

Plusieurs actions seront menées dans le cadre de l'arc de l'innovation sur le sujet sport, grâce à la dynamique donnée par la candidature aux Jeux :

1/ **en rénovation et sur l'existant** : réfléchir sur des modèles d'exploitation plus économiques (par exemple avec des matériaux innovants) et franchir une nouvelle étape sur le « tout numérique » dans la pratique sportive (information en temps réel aux usagers sur la disponibilité et la fréquentation des équipements, cartographies interactives sur paris.fr des équipements et des pratiques sportives ;

2/ **sur les nouveaux équipements** : réflexion à avoir en amont avec les programmistes sur les nouveaux équipements (par exemple stade Elisabeth) : bâtiments passifs, innovations numériques, création d'une pépinière sport pour compléter l'offre incubateur du Tremplin, notamment pour les projets de e-sport ;

3/ sur l'ancrage local, avec un travail sur la meilleure ouverture des équipements sur la ville ;

4/ le sport dans la rue : question de la signalétique urbaine (réflexion en cours sur les places et étude APUR sur les parcours sportifs dans la rue) et des concepts innovants (récupération et transformation de l'énergie des sportifs, rues territoires d'innovations pour les startups ...).

Il sera proposé aux collectivités partenaires de s'inscrire dans la même dynamique d'expérimentation, et développer des « living lab » sportifs sur le territoire dyonisien.

Un « appel à projet innovant » sera lancé sur un certain nombre de sites pré-identifiés, afin de tester des solutions techniques innovantes sur des équipements de différente nature (gymnases, stades,...).

Calendrier, financement et parties prenantes

Pendant la phase de candidature : diversification « sportive » des actions engagées dans le cadre de l'arc de l'innovation. **Jusqu'en 2020** : réalisation d'expérimentations et d'évènements en lien avec la candidature dans le territoire de l'arc de l'innovation. Sur l'ensemble du territoire de l'arc de l'innovation, environ 500 000 m² devraient être construits d'ici 2020.

Jusqu'à 2024 : poursuite de la dynamique Arc de l'innovation, nouveaux appels à projet et expérimentations.

Post jeux olympiques : ce territoire sera pérennisé comme centralité du Grand Paris et territoire d'attractivité.

Le budget d'investissement est de 49 millions d'euros pour l'ensemble du projet d'arc de l'innovation.

L'adjoint concerné est Jean-Louis MISSIKA. Les directions concernées sont la DAE et la DU.

PARIS ATTRACTIF ET INNOVANT

Favoriser l'employabilité à Paris

Les cours municipaux pour adultes de la Ville de Paris impliquent aujourd'hui plus de 850 professeurs et 25 000 participants par an. Les cours de langues étrangères, et notamment d'anglais, sont un élément central de cette offre de service public. Il s'agit d'un **outil important de formation professionnelle** dans un contexte où la maîtrise de l'anglais est un facteur d'employabilité dans de multiples métiers, notamment dans ceux de l'accueil.

La Ville est confrontée en permanence au défi de faire évoluer cet outil afin qu'il soit le plus adapté sur la forme et sur le fond aux besoins des usagers.

Ce que la ville fait ou prévoit déjà

En novembre 2014, en prenant avec l'Initiative Emploi « 10 engagements pour le développement économique et l'emploi », la Maire de Paris est venue rappeler avec force que pour lutter efficacement contre chômage à Paris, il convient désormais de travailler de façon décloisonnée et de rechercher de nouvelles formes de collaboration et de synergies entre les différents acteurs de l'emploi : les entreprises, les institutionnels, les associations, les chercheurs d'emploi.

Dans ce nouveau contexte, la Ville s'est dotée d'un Service Initiative Emploi dédié à la coordination et la complémentarité entre les interventions des différents opérateurs parisiens de l'emploi (Mission locale de Paris, PLIE Paris Nord Est, Maison de l'emploi de Paris et Ecole de la 2e chance notamment), en lien étroit avec l'Etat et Pole emploi : ce service organise des sessions de recrutement, d'information sur les formations, de présentation des métiers (800 en 2015). Il participe à l'organisation de trois grands forums parisiens de l'emploi : Paris pour l'emploi (56 000 participants), Paris, métropole pour l'emploi des jeunes en février (15 000 participants), Paris des métiers qui recrutent en avril (8 000).

Dans le cadre de l'Euro 2016, des partenariats ont été noués avec certains sponsors et avec les entreprises prestataires de la SAS Euro 2016 ou de la Fan Zone du Champs de Mars, afin d'organiser des sessions de recrutements, en particuliers dans les quartiers politique de la Ville ou des forums emplois spécifiques à certains secteurs comme la sécurité. Des actions de formations ont été financées ou co-financées afin de qualifier des demandeurs d'emploi et ainsi leur permettre de répondre aux besoins en compétence des entreprises.

Par ailleurs, consciente des enjeux en matière d'accueil, la Ville a mis en place dans le cadre de l'Euro **un outil innovant dématérialisé afin de faciliter la formation des volontaires** : le MOOC (massive open online course) *Discover Paris*.

L'effet accélérateur de la candidature : créer un MOOC en anglais centré sur l'accueil à Paris

Les Jeux olympiques et paralympiques sont le plus grand évènement au monde en termes d'accueil de population étrangère. La question de l'accueil est donc un enjeu fondamental de cette manifestation et la maîtrise de l'anglais en fait pleinement partie. Pékin avait ainsi lancé une immense campagne de formation pour les Jeux de 2008.

Cette mesure vise à créer un **MOOC en anglais à destination des métiers de l'accueil** (hôtellerie, tourisme, restauration, transports) grâce à une collaboration entre la Ville de Paris et ces secteurs professionnels. Le public visé **serait notamment celui des cours municipaux pour adultes**, sur lesquelles la mesure s'appuierait pleinement à son lancement. Elle s'inscrit plus globalement dans une politique de dématérialisation de certaines formations.

Les forums emplois spécifiques à certains secteurs, comme la sécurité, lancés pendant l'Euro, pourraient en outre être renouvelés pendant la période de la candidature olympique.

Calendrier, financement et parties prenantes

Le MOOC sera lancé à la fin du premier semestre 2017. Son financement est à définir.

Les adjoints concernés sont Jean-Louis Missika, Alexandra Cordebard et Jean-François Martins. Les directions concernées sont la DAE et la DASCO (bureau des CMA), en collaboration avec les professionnels du tourisme et de l'accueil et l'office des congrès et du tourisme parisien.

Créer des synergies entre le Tremplin et Paris Pionnières et les incubateurs parisiens

Capitale européenne la plus attractive pour les startups et les investisseurs, leader mondial de l'innovation, Paris se réinvente et attire les talents grâce à son dynamisme économique. Pour ajouter à son attractivité, elle améliore chaque jour les conditions d'accompagnement des jeunes entreprises innovantes.

Avec 100 000 mètres carrés dédiés à l'hébergement de startups parisiennes, de nouveaux lieux qui émergent tous les jours, 40 incubateurs qui abritent un nombre grandissant de startups chaque année, des projets d'expérimentations innovants, et un large panel d'aides, qu'il s'agisse des aides financières, de l'hébergement ou de l'accompagnement, Paris agit pour favoriser l'émergence et le développement de toutes ces pépites.

Parmi elles, le Tremplin, premier incubateur au monde dédié au sport et à l'innovation, et Paris Pionnières, incubateur de startups dédié à l'entrepreneuriat féminin, sont des fers de lance dans leurs domaines respectifs.

Ce que la ville fait ou prévoit déjà

Afin de répondre à la faible représentation des femmes dans l'écosystème de l'innovation sportive, l'incubateur des startupeuses, *Paris Pionnières*, s'associe à la plateforme d'innovation du sport *Le Tremplin* pour lancer un programme d'accélération unique à destination des femmes entrepreneures.

L'appel à projet a été ouvert du 7 février au 31 mars 2016. Une promotion de 3 startups comptant au moins une femme dans l'équipe dirigeante, ont été sélectionnées par un comité d'experts et de personnalités du sport / marraines sportives et entrepreneures sur la base de leur potentiel en matière d'innovation, de croissance et de création d'emplois.

Les entrepreneures ont été accompagnées pendant 6 mois, de l'idée jusqu'à la validation du meilleur concept. Pendant cette phase d'accélération, les porteuses de projet sont plongées (seule ou en équipe) dans un écosystème entrepreneurial foisonnant dans lequel des coachs et des experts de Paris Pionnières et du Tremplin sont présents pour challenger les idées et les aider à trouver le modèle qui promet la meilleure croissance. Durant ce programme, les équipes travaillent sur toutes les étapes pour lancer leur business (Business model, Business plan, outils, financement, statuts juridique, constitution de la *Dream Team*...).

L'effet accélérateur de la candidature : développer les synergies entre les startups parisiennes

La candidature olympique doit être l'occasion de favoriser ces rencontres avec un triple objectif :

- favoriser la féminisation des startups parisiennes et donc l'entrepreneuriat féminin ;
- créer des dynamiques entre les entreprises innovantes parisiennes et le reste de l'écosystème de l'innovation ;
- favoriser les liens entre les entreprises des incubateurs de la Ville

Calendrier, financement et parties prenantes

2016 : synergie entre le Tremplin et Paris Pionnières. Enveloppe budgétaire de 15K€ pour financer le programme dans son intégralité. Avec recherche de partenariats (FDJ, Nike).

Jusqu'en 2024 : extension de ces rapprochements.

Les adjoints concernés sont Jean-Louis MISSIKA et Jean-François MARTINS. La direction concernée est la DAE, en lien avec Paris&Co.

Lancer la plate-forme d'innovation Nec Mergitur

À la suite des attentats du 13 Novembre, la communauté de l'innovation s'est mobilisée autour des enjeux de sécurité, ce qui a conduit la Ville à proposer l'organisation du hackathon Nec Mergitur les 15, 16 et 17 Janvier 2016.

En parallèle, les services de la Ville et Paris&co ont été sollicités par de grandes entreprises, qui rencontrent elles-mêmes des problématiques de sécurité, liées à l'ouverture de leurs lieux aux publics, et/ou de question de sécurité interne.

Ce que la ville fait ou prévoit déjà

La convergence des sollicitations pour les questions de sécurité a conduit la Ville de Paris à annoncer parmi les mesures post attentat le lancement d'une **plateforme d'innovation Nec Mergitur**, ainsi que la réalisation du scan 3D d'un certain nombre de lieux publics, afin de faciliter l'intervention des forces de police en cas de crise (à cet effet d'ailleurs, la plateforme pourra permettre d'identifier des solutions de scan 3D et modélisation de bâtiments).

Cette plateforme est en cours de préfiguration afin d'identifier les besoins et le périmètre d'intervention. Les acteurs métropolitains de l'éco système de la sécurité et de l'innovation sont en cours d'identification afin de leur proposer un éventuel partenariat, et renforcer la rapidité de mise en œuvre de cette plateforme,.

Il ne s'agira certainement pas d'un lieu mais plutôt d'une action transverse faite d'actions de veille, de benchmark, d'analyse et d'émergence de solutions.

L'effet accélérateur de la candidature : capitaliser sur notre expérience sur les grands évènements afin d'améliorer nos outils de sécurité publique

La candidature aux Jeux renforce la nécessité d'assurer la sécurité des lieux publics. Dans cette optique, un certain nombre de projets développés dans le cadre de la plateforme pourront être expérimentés sur les stades, gymnases, et autres équipements publics où se dérouleront les épreuves sportives de l'ensemble des prochains grands évènements sportifs accueillis sur le territoire parisien.

Dans ce cadre, des appels à projets innovants pourront ainsi être spécifiquement lancés sur la problématique de la sécurité des lieux publics durant les compétitions sportives officielles.

Calendrier, financement et parties prenantes

1^{er} Trimestre 2016 : préfiguration de la plateforme (en lien avec Paris&co). 2^{ème} Trimestre 2016 : lancement de la plateforme.

Enveloppe budgétaire pour Paris&co, pour la réalisation de la mission de préfiguration (benchmark, études, entretiens,..) et pour animer la plateforme une fois que cette dernière sera lancée. Enveloppe budgétaire pour la réalisation du scan 3D des bâtiments « sensibles ».

Les adjoints concernés sont Jean-Louis MISSIKA et Colombe BROSSSEL. La direction concernée est la DAE.

Récupérer l'énergie piétonne, cycliste et urbaine

Le plan Bleu Climat Energie 2015, annexé au BP 2016, prévoit que Paris dispose en 2020 de **1398 installations d'énergies renouvelables et de récupération**, pour une production de 2,5 GWh, soit 8,4 % de la consommation énergétique de Paris de 2019 (utilisation de la Seine, des déchets, des égouts, des datacenters ou encore du solaire). Cette politique prend de l'ampleur et se diversifie au fur et à mesure des innovations environnementales.

L'énergie issue de l'activité physique est encore embryonnaire mais pourrait constituer une source de production électrique intéressante.

Ce que la ville fait ou prévoit déjà

Au niveau parisien, plusieurs dispositifs expérimentaux ont été menés pour produire de l'énergie à partir de l'activité physique ou urbaine (piézoélectricité, vélo producteur d'énergie, routes solaires) :

- lors du marathon de Paris en 2013, l'entreprise Pavegen en partenariat avec Schneider Electric a mis en place des dalles qui ont permis de récolter assez d'énergie pour éclairer la Tour Eiffel pendant 2h ;
- en 2015, lors de la COP21, la SNCF a intégré des dalles de récupération d'énergie intégrées dans le sol du conteneur présent sur les berges de Seine de manière à ce que le public ait pu les tester. La SNCF a mis en œuvre cette expérimentation en amont d'une réflexion sur l'intégration d'un tel dispositif dans ses gares afin d'alimenter les batteries des lampadaires LEDs, mais également en utilisation instantanée pour des dalles rétroéclairées complétant la signalétique en gare ;
- des dispositifs sont aujourd'hui éclairés ou permettent le rechargement de téléphones portables grâce à la force de pédalage des utilisateurs (gares, par exemple) ;

L'effet accélérateur de la candidature : développer les innovations en matière de récupération d'énergie dans Paris

La candidature aux Jeux olympiques et paralympiques est l'occasion de croiser innovation, sport et espace public, le tout dans une logique de sobriété budgétaire et environnementale. L'utilisation de l'énergie piétonne sur des terrains de sport ou dans l'espace public est une parfaite illustration de cette ambition.

Lors de l'aménagement des berges de Seine rive droite, la Mairie engagera l'installation de dalles de récupération et de production d'énergie à titre pédagogique sur un city stadium ou sur un dispositif dédié situé dans le tunnel des Tuileries.

Si les expériences pour l'instant menées ont montré un coup élevé de l'opération, un lancement plus général pourrait introduire des économies d'échelle. En installant ces dalles dans les lieux étroits de passages tels que les entrées de métro ou les portes d'accès des équipements sports dédiés aux Jeux, il sera possible d'alimenter les panneaux d'information juxtaposant ces mêmes lieux.

Par ailleurs, cette technologie participera à l'ambition en matière d'économie circulaire de la candidature parisienne.

Un diagnostic conduit par la Mairie, éventuellement enrichi par une consultation des étrangers à Paris, sera engagé afin d'identifier leurs attentes en matière d'information dans l'espace public et dans les services publics municipaux. À l'issue de ce diagnostic, l'information en langues étrangères pourra être progressivement enrichie de façon ciblée, en fonction des besoins qui auront été identifiés. Il s'agira notamment de renouveler le mobilier d'information patrimonial actuellement déployé sur l'espace public « Panneaux Histoire de Paris » par un mobilier « phygital » combinant les atouts d'un support physique et l'apport de solutions digitales.

Calendrier, financement et parties prenantes

Pendant la phase de candidature : engagement et réalisation d'une étude de faisabilité ainsi que de chiffrage. L'objectif intermédiaire d'installer des dispositifs de tests paraît donc pertinent au regard d'une installation plus large. Le premier test se ferait en 2016-2017 sur certains équipements sportifs des Berges rive droite.

Jusqu'à 2024 : phase de déploiement dans les autres lieux faisant l'objet d'un réaménagement et offrant les caractéristiques techniques ; réflexion autour d'une généralisation de l'intégration de ce dispositif dès qu'il sera possible de coupler activité physique, récupération et production d'énergie.

Le coût induit par une telle technologie est très variable selon la surface et le moment de sa mise en place.

Les adjoints concernés sont Antoinette GUHL et Christophe NAJDOVSKI. Les directions concernées sont la DAE, la DEVE et la DVD.

Développer la diplomatie sportive de Paris, notamment vers l'Afrique

La Ville de Paris croit à la fois en la capacité des Villes de changer les équilibres de la planète et en la nécessité qu'elles coopèrent pour relever ensemble des défis globaux. À cette fin, elle a noué de nombreux pactes d'amitié et de coopération et mènent de multiples actions en direction d'un important réseau. Avec les villes africaines, Paris travaille notamment sur la lutte contre le dérèglement climatique (Afrique du Sud), la gestion des déchets (République centrafricaine et RDC), la culture (Sénégal) et l'aménagement urbain (Côte d'Ivoire et Bénin). Paris a ainsi signé près de 60 pactes d'amitié et de coopération avec des villes étrangères des cinq continents.

Le sport et l'olympisme, parce qu'ils sont porteurs de valeurs universelles et de projets concrets, peuvent jouer un rôle dans le développement de liens plus étroits avec des Villes du Nord et du Sud pour poursuivre des objectifs partagés, notamment en matière d'innovation, de promotion de la place des femmes, d'accueil des plus vulnérables, et de protection de l'environnement.

Ce que la ville fait ou prévoit déjà

L'activité internationale de Paris se déploie de façon variée, notamment à travers la participation active à de grands réseaux multilatéraux de Villes (C40, AIMF, ICORN, CGLU) et par le biais de pactes d'amitié et de coopération bilatéraux noués avec des Villes du Nord et du Sud.

Concernant le sport, l'accueil de grands événements sportifs internationaux à Paris et en Ile-de-France participe d'ores et déjà au rayonnement international de Paris. L'organisation de compétitions internationales de façon récurrente (tournoi de Roland-Garros, Tournoi des six Nations ; arrivée du Tour de France ; Marathon de Paris etc.) ou ponctuelle (Euro 2016 ; Ryder Cup 2018) démontre ainsi l'attractivité de la capitale et sa capacité à accueillir avec succès des événements d'envergure internationale.

Par ailleurs, en accueillant sur son territoire des clubs professionnels de l'élite européenne (PSG, PSG Handball, Stade français...), Paris se positionne au sein d'un cercle restreint, qui sert le rayonnement et la diplomatie de la Ville.

L'effet accélérateur de la candidature : développer le réseau olympique et sportif

La candidature de Paris aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024 est une opportunité de renforcer et d'amplifier le volet sportif de l'action internationale de la Ville, pour promouvoir les valeurs qu'elle défend, partager son expérience et découvrir les pratiques innovantes mises en œuvre à l'étranger. Dès 2015 (Jeux Africains à Brazzaville, adhésion à l'Union mondiale des villes olympiques) et 2016 (Jeux de Rio etc.), le programme d'accueil et de déplacements internationaux de la Ville intègre une dimension sportive, qui pourrait être maintenue et renforcée à plus long terme.

Ces rencontres peuvent également favoriser de nouvelles formes de coopération dans le domaine de l'innovation sportive et plus particulièrement avec les pays d'Afrique. Par exemple, le 24 mars, dans le cadre de l'édition 2016 du Hacking de l'Hôtel de Ville intitulée « Start up sans frontières », plusieurs initiatives (table ronde sur le financement de l'innovation et des start-ups en Afrique, atelier « Afrique et Ville Durable » filmé

et connecté de Paris à plusieurs villes africaines) ont permis de créer et renforcer des liens durables entre entreprises parisiennes et africaines. A cette occasion, les possibilités de développement des startups parisiennes sur le continent africain ont été explorées, et les projets entrepreneuriaux africains ont été sensibilisés à l'accueil et l'appui qui peut leur être réservé à Paris.

Des partenariats pourront être créés avec plusieurs villes, notamment africaines, avec l'appui de Paris&Co, pour favoriser l'accueil de startups étrangères au sein de la plateforme d'innovation dédiée au sport, le Tremplin.

Par ailleurs, le rapprochement avec des villes ayant accueilli de grands évènements sportifs internationaux sera renforcé, car il constitue un moyen d'enrichir les démarches de Paris pour devenir une Ville toujours plus inclusive, durable et résiliente, à l'image des liens noués avec Tokyo et Rio par exemple.

Enfin, concernant les pactes d'amitié et de coopération :

- l'insertion d'un volet sportif sera étudié avec les Villes avec lesquelles Paris est lié par un pacte d'amitié et de coopération, notamment pour promouvoir la place des femmes dans le sport ;
- l'inclusion d'un volet sportif sera recherchée lors de la conclusion de tout nouveau pacte d'amitié et de coopération.

Calendrier et parties prenantes

Le calendrier de mise en œuvre de cette action pourrait être le suivant :

- 1^{er} semestre 2016 : déplacements et rencontres favorisant le développement de liens de coopération avec des Villes sportives et des acteurs de l'économie du sport (ex : participation à la convention Sport Accord ; déplacement à Rio de Janeiro) ;
- 2^{ème} semestre 2016 : mise à l'étude par Paris&Co de partenariats avec plusieurs villes, notamment africaines, dans le prolongement des échanges noués à l'occasion du Hacking de l'Hôtel de Ville ;
- A partir de 2016 et de façon pérenne : renforcement des volets sportifs des pactes d'amitié et de coopération noués par la Ville de Paris.

Patrick KLUGMAN et Jean-François MARTINS assureront son pilotage, et la DGRI sera chargée de sa mise en œuvre.

Prévenir les actes incivils et délictueux sur et aux abords des infrastructures sportives

La Direction de la protection des populations (DPP) a déjà mené, en lien avec la direction de la jeunesse et des sports (DJS), un certain nombre d'études de sûreté sur les infrastructures sportives parisiennes : TEP Cotte, stade Pershing, Halle Carpentier, centres sportifs Louis-Lumière, Paul-Valeyre, Suzanne-Lenglen, ou encore les pelouses d'Auteuil.

Ces études ont permis, à travers divers entretiens avec des personnels du site ou des directions intervenantes, à la fois de dresser un bilan des actes de malveillance rencontrés, de leur probabilité et de leur gravité et de mettre en place des mesures tendant à réduire les occasions et moyens de commettre des infractions ou incivilités. Un travail est aussi mené, avec la préfecture de police, sur les sites extérieurs.

Ce que la ville fait ou prévoit déjà

Au-delà de la mobilisation des forces de sécurité nationales ou municipales pour sécuriser les événements, une approche en amont est indispensable pour prévenir la commission d'actes incivils ou délictueux.

A ce titre, la « **prévention situationnelle** » est la traduction formalisée de méthodes orientées vers la prise en compte de la sûreté dans l'architecture, les aménagements des voies et espaces publics et les éléments techniques de construction. Elle est composée de mesures tendant à réduire les occasions et les moyens de commettre des infractions, mais aussi des incivilités.

Puis, s'appuyant sur les expériences qui ont prouvé toute leur efficacité et favorisant les échanges de bonnes pratiques, la DPP a proposé à chaque fois des mesures visant à empêcher le passage à l'acte délinquant en modifiant les circonstances dans lesquelles les délits pourraient être commis par le durcissement des cibles.

Suites aux événements tragiques qui ont durement frappé Paris au cours de l'année 2015, il a été décidé par le Conseil de Paris d'accroître et d'accélérer l'effort de sécurisation réalisé sur et aux abords des bâtiments municipaux. Parmi les mesures concernant les infrastructures sportives, on retiendra plus particulièrement :

- la systématisation de l'installation de dispositifs de sécurisation des sites sportifs (exemple : mise en place de sas de sécurité dans les centres sportifs isolés), en lien avec la DJS et les mairies d'arrondissement ;
- une vingtaine de sites sportifs supplémentaires seront prochainement raccordés au centre de veille opérationnelle (CVO) de la DPP (le CVO assurant une veille H24 sur tous les équipements raccordés) ;
- des plans en 3D des principaux lieux de manifestations sportives seront mis à disposition des forces de sécurité pour faciliter leur intervention éventuelle ;
- la 2^{ème} phase du plan de vidéo-protection de Paris (PVPP) sera accélérée, et concentrée sur 2016 (au lieu d'un étalement sur deux ans), renforçant le maillage parisien de vidéo-protection ;
- le renforcement du service de prévention situationnelle de la DPP par la création de trois postes budgétaires supplémentaires dès 2016.

L'effet accélérateur de la candidature : sécuriser à la fois des équipements sportifs et des sites d'accueil des spectateurs situés dans l'espace public

Cette mesure vise à ce qu'une attention **plus particulière soit apportée aux dispositifs de prévention situationnelle concernant les sites impactés par les Jeux** – et notamment les suivants : POPB ; Invalides ; Grand Palais ; Champ de Mars ; Champs Élysées ; Parc des Princes ; Roland-Garros ; Jean-Bouin.

Il est à noter que Paris accueillera d'ici 2024 plusieurs grandes manifestations sportives internationales ; la Ville de Paris prendra toute sa place, aux côtés de la préfecture de police, dans leur sécurisation ; ce sera le cas, dès cette année, de l'Euro 2016 ; un travail particulier est notamment mené quant à la sécurisation du site du Champ-de-Mars, qui accueillera la Fan-Zone de l'événement (espace organisé et placé sous la responsabilité de la Ville de Paris) et sur les berges de Seine.

Calendrier, financement et parties prenantes

Dans la continuité du partenariat engagé avec la DJS, un bilan sera effectué sur chacun des sites impactés, et les mesures pertinentes pour leur mise en sécurité, dans la perspective des grands événements comme de manifestations sportives plus modestes, mises en œuvre d'ici à 2020.

L'effort budgétaire important consenti par le conseil de Paris en décembre 2015 pour la sécurisation des équipements parisiens (soit 11 millions d'euros en investissement et 5 millions d'euros en fonctionnement) sera poursuivi et accru au cours des prochaines années. Une partie des montants dédiés au développement des activités sportives amateurs ou professionnelles dans le cadre du plan d'investissement de la mandature (PIM) sera en outre dédié à de telles mesures. Pour mémoire, quelque 360 millions d'euros sont prévus par le PIM dans cette perspective sur le mandat (2014-2020).

Les adjoints concernés sont Colombe BROSSSEL et Jean-François MARTINS. Les directions concernées sont la DPP, la DJS et la DPA.

Rénover la gare du Nord

Paris est une ville ouverte sur le monde et la candidature aux Jeux olympiques et paralympiques participe de cette histoire et de cette volonté de mélange des cultures et d'accueil de l'autre. Les gares sont des lieux particulièrement symboliques de cette rencontre et de ces échanges et la Gare du Nord, plus grande gare d'Europe, constitue un objet majeur d'incarnation du souhait et de la capacité de la capitale à accueillir les visiteurs étrangers.

Ce que la ville fait ou prévoit déjà

L'amélioration de l'insertion urbaine et du fonctionnement des gares du Nord et de l'Est est une action continue. La SNCF réalise des travaux pour maintenir sa capacité d'accueil et des restructurations d'espaces publics (rue de Dunkerque, boulevard de Denain, cour du 11 novembre...) sont déjà intervenues au cours des dix dernières années. À l'été 2015, des actions visant à désencombrer les abords de la gare du Nord ont été engagées : dépose minute des véhicules légers dans le parking sous la cour de Maubeuge, réservation stricte de la rue de Dunkerque et du boulevard de Denain aux seuls bus et taxis, agrandissement des espaces dévolus aux piétons.

Au printemps commencent les travaux préalables à la création, dans la mandature, d'un jardin en balcon au-dessus des voies de la gare de l'Est (projet balcon vert délibéré au Conseil de Paris pour l'achat foncier). La construction de ce nouveau bâtiment a été l'occasion de relancer le projet de création d'un couloir de correspondance entre la gare de l'Est (extrémité du souterrain Château-Landon) et la gare Magenta du RER E, ouverte sur la gare du Nord, accompagné d'une restructuration de l'espace public.

L'effet accélérateur de la candidature : une gare du Nord rénovée dans un calendrier resserré

A l'occasion de tout évènement international ayant lieu à Paris, comme cela l'a été pour la COP 21 et pourra être le cas pour les Jeux Olympiques et Paralympiques, la **gare du Nord constitue une porte d'entrée internationale majeure** (TGV, Thalys, Eurostar, futur CDG-Express via la gare de l'Est). Elle ne bénéficie pas, cependant, de la même qualité d'accueil que celle de Saint-Pancras, récemment rénovée, et à laquelle elle est souvent comparée. Dans ce cadre, et afin d'améliorer la qualité de service, la SNCF a proposé à la Ville de Paris un ambitieux plan de restructuration de la gare tant pour les franciliens et les riverains que pour les voyageurs nationaux et internationaux. Celui-ci vise à créer de nouveaux espaces. Sont notamment prévus :

- à l'ouest, la couverture de la cour de Maubeuge aujourd'hui dédiée à la prise en charge des taxis, en vue de sa transformation en espace dédié au trafic transmanche (liaison Paris – Londres) ;
- au nord, la création d'un nouveau hall, en passerelle au-dessus des voies, devant le tympan nord de la halle historique. Ce hall sera principalement dédié au départ Thalys (liaison Paris – Belgique – Pays Bas – nord de l'Allemagne) et TGV Nord.
- à l'est, les bâtiments seront transformés et agrandis pour améliorer l'intermodalité et la qualité des espaces offerts aux voyageurs et créer 2,5 hectares de toiture végétalisée.

Ce plan, d'une grande ambition architecturale, s'accompagnera d'une forte évolution des espaces publics du quartier. Un effort particulier sera porté sur l'accessibilité des infrastructures aux personnes à mobilité réduite, aussi bien à l'intérieur de la gare que dans les liaisons extérieures vers la gare de l'Est.

Calendrier, financement et parties prenantes

Le calendrier est le suivant :

- pendant la phase de candidature : poursuite des travaux déjà engagés et réalisation des schémas de principe d'une part pour la restructuration de la gare du Nord, d'autre part pour la liaison gare du Nord – gare Magenta – gare de l'Est ;

- jusqu'en 2020 (fin de mandature) : premières phases de réaménagement de l'espace public avec la livraison du jardin du balcon vert et des liaisons gare du Nord / gare de l'Est via l'espace public. Aménagement de sites propres bus (rocade des gares). Requalification du boulevard de la Chapelle ;

- jusqu'à 2024 : restructuration de la gare du Nord (SNCF), de ses liaisons avec le métro et de la gare bus RATP, création de la ligne CDG Express et du couloir de raccordement, deuxième phase de réaménagement de l'espace public (rue de Dunkerque, rue de Maubeuge) ;

Les crédits sont déjà prévus au PIM pour l'amélioration de la liaison gare du Nord / gare de l'Est (6M€), la requalification du boulevard de la Chapelle (8M€) et la création du jardin du balcon vert. L'avancée de la restructuration de la gare du Nord et la création de CDG Express ne font pas appel à des crédits Ville de Paris. Il restera à prévoir les coûts de restructuration devant la gare du Nord, après 2020.

Les adjoints et élus concernés sont Christophe NAJDOVSKI et Jean-Louis MISSIKA, ainsi que Rémi FERAUD, Maire du 10^{ème} arrondissement. Les directions concernées sont la DVD et la DU. Un partenariat étroit est indispensable avec le STIF, la SNCF et la RATP.

Améliorer l'information des étrangers à Paris et simplifier l'accès à l'offre touristique

La Ville élabore un **schéma de développement touristique** pour renforcer son attractivité et défendre sa position de première destination mondiale. Il aura notamment pour objectif de développer une offre diversifiée et singulière, d'améliorer la fluidité dans les grands lieux touristiques, de promouvoir des quartiers moins touristiques de la capitale, d'améliorer la qualité d'accueil et la sécurité, d'améliorer la gouvernance et les outils de la politique touristique, et de soutenir l'innovation dans le tourisme, notamment par la mise en œuvre d'une politique d'open data.

Ce que la ville fait ou prévoit déjà

En matière d'information et d'orientation des touristes, la Ville a déjà mis en place 100 écrans tactiles sur les nouveaux abris-bus voyageurs et a lancé un appel d'offre qui permettra de déployer des solutions innovantes en matière d'accueil et d'orientation touristique. Ces solutions expérimentées à l'occasion de l'Euro 2016 seront évaluées en conditions réelles par l'écosystème touristique.

S'agissant de l'offre touristique, l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris propose une solution forfaitaire, le Paris Passlib', qui inclut sur des supports distincts une offre de transports en commun, un accès à 50 musées, une croisière sur la Seine, un tour en bus panoramique et une visite en option de la Tour Eiffel. En 2014, l'OTCP a vendu 120 000 Passlib'.

L'effet accélérateur de la candidature : utiliser les grands évènements comme une plateforme d'expérimentation en matière d'innovation touristique

1. Enrichir l'information en langues étrangères dans l'espace public

Un diagnostic conduit par la Mairie, éventuellement enrichi par une consultation des étrangers à Paris, sera engagé afin d'identifier leurs attentes en matière d'information dans l'espace public et dans les services publics municipaux. À l'issue de ce diagnostic, **l'information en langues étrangères pourra être progressivement enrichie de façon ciblée**, en fonction des besoins qui auront été identifiés. Il s'agira notamment de renouveler le mobilier d'information patrimonial actuellement déployé sur l'espace public « Panneaux Histoire de Paris » par un mobilier « phygital » combinant les atouts d'un support physique et l'apport de solutions digitales.

2. Simplifier l'accès à l'offre touristique et développer la personnalisation en harmonisant puis en dématérialisant la billettique

La Ville proposera de simplifier le Paris Passlib' en permettant dans un premier temps l'intégration de l'ensemble de son offre sur un support unique. Ce support serait une carte et intégrerait différentes technologies. À moyen terme, l'harmonisation des technologies billettiques et leur dématérialisation progressive sera accélérée à travers la création d'un standard de référence parisien et la constitution d'un groupement d'achat pour mettre en place des solutions de billetteries dématérialisées. L'objectif est d'avoir

d'ici 2024 l'essentiel de l'offre touristique, notamment culturelle, de loisirs et de transport, réunie au sein d'un même système, permettant une personnalisation maximale et un accès simplifié à la ville.

Calendrier, financement et parties prenantes

Le lancement des procédures pour l'information en langues étrangères pourrait intervenir dès 2016, pour un déploiement d'ici 2020 : identification des besoins, conception des actions et mobilisation des parties prenantes au second semestre 2016, premières actions dans l'espace public au premier semestre 2017, poursuite et déploiement vers d'autres secteurs professionnels d'ici 2020.

La première version du Paris Passlib' sur un seul support pourrait voir le jour pour l'ouverture de l'Euro 2016 en juin prochain. La constitution d'un groupement d'achat pour les billetteries dématérialisées et la création d'un standard de référence parisien pour l'harmonisation des technologies billettiques aura lieu avant 2020 avec un objectif d'harmonisation des technologies billettiques en 2024.

L'impact budgétaire du développement de l'information en langues étrangères n'est pas à ce stade encore défini. L'opération nécessitera de mobiliser la part du PIM dédiée à la signalétique touristique et celle dédiée à la Ville intelligente. Le projet de modernisation du Paris Passlib' est l'un des axes de la convention d'objectifs qui lie la Ville de Paris et l'OTCP.

Les adjoints concernés sont Jean-François MARTINS, Bruno JULLIARD et Jean-Louis MISSIKA. Les directions concernées sont la DAE, la DVD et la DAC, en partenariat avec l'OTCP.